

## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 13 décembre 2022

10<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 13 décembre 2022, à 18 h et à 20 h 30  
Sous la présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

### Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

## Première partie

**Membres absents excusés** : M. Eric Bettens ; M. Matthieu Carrel ; Mme Anna Crole-Rees ; Mme Sima Dakkus ; Mme Alice De Benoît ; M. Nicola Di Giulio ; M. Johann Dupuis ; M. Benoît Gaillard ; Mme Sara Gnoni ; Mme Christine Goumaz ; M. Ngoc Huy Ho ; Mme Gaëlle Lapique ; Mme Astrid Lavanderos ; Mme Patrizia Mori ; M. Fabrice Moscheni ; Mme Audrey Petoud ; Mme Joëlle Racine ; Mme Clara Schaffer ; Mme Anaïs Timofte ; Mme Maurane Vouga

**Membres absents non excusés** : Mme Alix Aubert ; Mme Isabelle Bonillo ; M. Mathieu Delacrétaç ; Mme Özlem Dursun ; M. Jean-Pascal Gendre ; Mme Alice Girardet ; Mme Feryel Kilani ; M. Henri Klunge ; M. Yusuf Kulmiye ; Mme Maïmouna Mayoraz ; Mme Franziska Meinherz ; Mme Ariane Morin ; M. Andrea Münger ; M. Antoine Piguet ; Mme Onaï Reymond ; M. Jean-Claude Seiler ; Mme Diane Wild ; Mme Manon Zecca

Membres présents	62
Membres absents excusés	20
Membres absents non excusés	18
<b>Effectif actuel</b>	<b>100</b>

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

## Ouverture de la séance

**La présidente** : – Mesdames et messieurs, il est 18 h 10, on va ouvrir la dixième séance et la dernière de cette année.

Vous avez reçu l'ordre du jour et le programme de ce soir. On va commencer par les questions orales. Ensuite, on traitera les cinq interpellations urgentes. S'il reste du temps, nous traiterons quelques rapports. Y a-t-il une demande de modification de cet ordre du jour ? Ça ne semble pas être le cas. Nous allons commencer par les questions orales.

## Questions orales

### Question

**Mme Denise Gemesio (PLR)** : – Ma question va s'adresser à M. le municipal Company. Je pense qu'il y a plusieurs directions qui peuvent être incluses dans cette question.

À la fin du mois de novembre, nous apprenions la réouverture du Grand-Pont. Il faut rendre à César ce qui appartient à César. Félicitations à la Municipalité pour le maintien du planning et des délais des travaux. On sait à quel point c'est compliqué. À la réouverture du Grand-Pont, nous avons pu nous y promener et le redécouvrir avant qu'il ne soit définitivement ouvert à la circulation. Nous avons pu découvrir de nouveaux luminaires.

Un article du *24 heures* nous a informés du grand nom du design de ces luminaires : quelle ne fut pas ma surprise en apprenant que c'est Aurel Design, un véritable empereur du mobilier urbain. On découvre par la suite le prix de ce design, hors câblage et équipement lumineux : 100 000 francs. Je me suis informée, les mandats en dessous de 150 000 francs peuvent être des mandats directs. Il est impossible que ce mandat n'ait pas fait l'objet d'un concours, ce qui semble possible parce qu'il n'y a aucune trace d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux. La liste de nos écoles d'architecture, de design, de nos bureaux d'architectes renommés a commencé à se dresser devant moi.

Quand notre ville pense mettre au goût du jour les luminaires du Grand-Pont plutôt que de se servir dans son savoir-faire local et aider les entreprises locales, la Municipalité engage un designer parisien qui n'a pas besoin de plus de publicité. On peut défendre ce choix parce qu'une œuvre

urbanistique de cette importance peut attirer les touristes, mais je ne pense pas que ce soit intéressant, des lampadaires. La Municipalité essaie de nous faire comprendre à travers moult décisions qu'elle essaie d'obtenir un jumelage avec la ville de Paris ? Il y aurait une idée à creuser en termes de tourisme.

Enfin, voici la vraie question. Je profite de m'exprimer, j'étais malade la semaine passée. Pourquoi avez-vous décidé de donner ce mandat à un designer parisien plutôt qu'à des designers suisses, qu'ils soient expérimentés ou que ce soient des écoles d'architecture ou de design ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Xavier Company, municipal, Services industriels** : – Je pense que cette question ouvre sur plusieurs débats. Non seulement je pense féliciter les équipes qui ont travaillé sur ce pont pour tenir des délais qui étaient restreints. Non seulement les équipes de Mme Germond, qui a coordonné tout le projet, les équipes d'éclairages publics et tous les mandataires qui ont œuvré pour ce chantier de longue haleine, mais qui a tenu les délais, les délais de réalisation et de conception. Parce que nous avons su les besoins relativement tardivement et il a fallu faire des plans relativement rapidement.

Pour venir à votre question, j'expliquerai ensuite les tenants et aboutissants. Le choix du mandataire s'explique parce qu'à notre connaissance, et nous n'avons pas eu d'autres indications même après l'article, il n'y a aucun concepteur suisse qui puisse faire du début à la fin la conception lumière et du design industriel de cette ampleur, et de travailler, en plus, dans ces délais. Mais, surtout, de pouvoir avoir ces deux compétences en un seul bureau. Ça ne se trouve pas dans la région.

Par contre, je tiens à corriger quelques informations que vous avez données. Le mandat qui a été donné à Aurel Design à Paris équivaut à 43 000 euros. Mais la conception du prototype a été faite en Suisse, de même que la conception des mâts et des luminaires. C'est uniquement la conception du design industriel qui a été faite à Paris, pour un montant de 43 000 euros, et non de 100 000 euros.

Tout le reste des mandats qui ont été donnés dépassent les 100 000 francs. La réalisation des luminaires, c'est 87 000 francs. La réalisation des prototypes, c'est 4850 francs. La plupart des mandats, l'énorme majorité, a donc été donnée en Suisse, à chaque fois qu'on a pu, évidemment dans le respect des marchés publics. On est à chaque fois dans des mandats inférieurs aux limites des marchés publics.

Pour la conception, qui devait respecter des contraintes patrimoniales, industrielles, et en termes de conception de lumière, nous avons opté, comme beaucoup de villes, pour ce partenaire, parce que les références suisses de ce partenaire ont pesé dans ce choix. Il a été choisi à Martigny, Sion, Genève. Toute la Suisse romande le consulte de manière régulière pour la qualité de son travail. Vous avez pu admirer la réalisation, qui est en grande partie l'œuvre d'artisans locaux et de la région, en tout cas suisses. Elle permet de diminuer la consommation électrique de 70% sur le Grand-Pont, la pollution lumineuse aussi. Malheureusement, ce qu'on ne peut pas trouver dans la région, on va chercher plus large en termes de mandataire.

#### Question

**M. Oleg Gafner (Les Verts)** : – Ma question s'adresse à M. Hildbrand. Au vu des demandes répétées de notre plénum en faveur d'une certaine sobriété énergétique pour ce qui concerne les consommations électriques strictement commerciales ou décoratives, nous souhaitons savoir comment la Municipalité, notamment par le biais de sa police et des associations économiques, a assuré le strict respect de cette mesure et quels sont les moyens qui ont été libérés pour ce faire ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hidelbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Merci à M. Gafner pour sa question. Le Canton a agi avec célérité. Ces publications ont été postérieures à la date d'entrée en vigueur, ce qui est toujours assez compliqué. Pour la mise en œuvre, nous étions informés des planifications, mais cela n'a pas été simple.

Le décret impose d'éteindre ses lumières et ses vitrines. Toutefois, si rien ne figure dans le décret, une communication du Canton a suivi, qui indiquait que le mois de novembre serait fait à titre d'avertissement. Il n'y aurait pas d'application réelle du décret à cette période. Depuis, nous avons pris contact avec un certain nombre de vitrines restées allumées qui nous étaient dénoncées. Nous

ne sommes pas tenus d'engager des employés à ces horaires pour vérifier. Le Canton a également prévu de communiquer de son côté sur ces questions.

#### Question

**Mme Angèle Flora Mendy (Soc.)** : – Ma question s'adresse à Mme Germond. Depuis le 11 janvier 2006, l'usine d'incinération située au quartier de la Sallaz, avec sa cheminée, côtoie une population qui voudrait savoir, après six années de fonctionnement de cette usine, quelle est l'incidence de la fumée dégagée par la cheminée sur la santé de la population environnante, notamment les résidentes et résidents des bâtiments à proximité. Certains questionnent l'incidence à long terme de ces fumées sur leur santé. En conséquence, voici ma question : l'usine de valorisation thermique et électrique des déchets est-elle un voisin écologique et sans danger pour les populations de la Sallaz ?

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Florence Germond (Soc.), municipale, Finances et mobilité** : – Merci beaucoup pour la question, qui est légitime. Il est vrai qu'en hiver, la fumée dégagée est plus visible. Cette fumée contient principalement de l'eau. Durant l'hiver, cette vapeur se condense et se transforme en panache quand les températures sont basses.

Ce que l'usine de Tridel nous communique, c'est qu'elle est absolument sans danger pour les habitants de La Sallaz, y compris ceux qui habitent dans la tour de la Sallaz. L'usine est contrôlée en permanence par le Canton et respecte les lois et ordonnances en vigueur, en particulier l'Ordonnance pour la protection de l'air. Tridel va même au-delà de cette demande, puisque les émissions de la cheminée sont en moyenne 90% inférieures aux valeurs limites autorisées. Tridel nous confirme qu'il n'y a aucun risque pour la santé et l'environnement avec l'usine d'incinération.

#### Question

**M. Olivier Thorens (Les Verts)** : – Ma question s'adresse à Mme la municipale Florence Germond. Monsieur Tétaz, pouvez-vous mettre la première illustration avec la carte ? Ce tronçon routier est un point identifié comme problématique pour la mobilité à vélo. Ce tronçon est très fréquenté par les cyclistes qui empruntent soit la rue de Béthusy, soit la rue du Bugnon, surtout aux heures de pointe le matin pour se rendre sur la cité hospitalière. Bien que l'aménagement des pistes cyclables en amont et en aval de ce segment soit à saluer, le tronçon en question pose de sérieux problème de sécurité puisque la piste cyclable y « disparaît » purement et simplement.

Cela provoque un conflit entre les cyclistes qui roulent en montée à une vitesse lente et les automobilistes, camions et bus des tl qui roulent à plus vive allure. Plus précisément, les cyclistes démarrant depuis le feu rouge de César-Roux et se dirigeant vers la rue du Bugnon doivent alors changer de voie. Photo suivante. Cela crée à nouveau un conflit avec les véhicules motorisés et cela entrave la fluidité du trafic et surtout est source de danger de collision.

Afin d'assurer une sécurité minimale des cyclistes qui empruntent ce tronçon et de garantir la fluidité du trafic, et pour augmenter l'attractivité de la mobilité à vélo vers l'un des plus gros employeurs de la ville et du canton et ainsi de favoriser un report modal rapide dans le contexte des enjeux climatiques actuels, un aménagement adapté est nécessaire dans les plus brefs délais.

Dès lors, la Municipalité peut-elle clarifier depuis quand ce carrefour est identifié comme un point problématique de la mobilité à vélo ? Ce qui justifie l'absence de réaménagement à ce jour, même provisoire et quelles mesures de réaménagement sont prévues et dans quel délai ?

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Florence Germond (Soc.), municipale, Finances et mobilité** : – La Municipalité partage vos préoccupations. Nous travaillons à construire de nouveaux itinéraires cyclables dans cette ville. Plus de 28 000 km ont été réalisés ces cinq dernières années. Il reste beaucoup à faire. Ce point noir est connu depuis un certain temps. Je n'ai pas la date précise en tête.

Nous avons reçu un certain nombre de demandes qui se sont accélérées ces derniers temps, qui sont légitimes. Nous avons l'intention de travailler sur ce carrefour l'année prochaine. La situation n'est pas simple. Il faut changer la régulation de tout le carrefour, recalculer toutes les distances, s'assurer de la fluidité du réseau de bus. Les équipes techniques nous disent que le travail est

conséquent. Les études seront faites l'année prochaine et la réalisation au début de l'année suivante. Voici le planning prévisionnel.

#### Question

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Les amateurs de musique n'ont pas manqué le concert de Pete Doherty à Pully, dans une commune qui ne prélève pas l'impôt sur les divertissements, contrairement à Lausanne. Nous avons appris que la suite de la soirée s'est tenue au Café des Artisans, propriété de la Ville de Lausanne. La question de notre collègue Mendy s'intéressait à la fumée dégagée par l'usine. Ma question s'intéresse à un autre type de fumée : la fumée du tabac.

L'article de presse nous apprenait que le tenancier de l'établissement avait décrété que l'établissement serait fumeur pour l'occasion. Alors que les établissements publics sont, d'après la législation cantonale, non-fumeurs depuis des années, quelle est la position de la Municipalité sur cette situation dans un établissement dont elle est propriétaire ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Je ne vais pas m'exprimer comme spécialiste de la santé et de la protection des travailleurs dans les établissements publics. Je ne peux pas non plus répondre sur ce qu'il en est du cas d'espèce, mais il va de soi que les règles ne souffrent pas d'exception.

#### Question

**Mme Sevgi Koyuncu (EàG) :** – Après la mort de Mahsa Amini à minuit, le 16 septembre 2022, par la police de la moralité, le peuple iranien manifeste. Le soulèvement en cours contre le régime iranien est un soulèvement des femmes. Il s'agit d'une révolution pour la liberté, les droits des minorités, humains et fondamentaux. Qu'est-ce qu'on peut faire devant le courage de ces femmes ?

Nous avons ici une bonne visibilité de ce qui se passe en Iran. Face aux images qui nous viennent d'Iran, les pays démocratiques ne pourront pas dire qu'ils ne savaient pas. Il est maintenant temps que les pays occidentaux choisissent qui ils veulent soutenir. Veulent-ils collaborer avec ce régime qui tue des femmes, des étudiants, des jeunes ? Il ne faut plus se contenter de regarder. Il faut agir maintenant.

Le peuple d'Iran a besoin de notre soutien. Le régime iranien a accéléré les exécutions des prisonniers au milieu de protestations anti régime. Les ONG. ont comptabilisé 500 exécutions pour l'année 2022. Et, sans surprise, une grande partie de ces personnes exécutées sont issues des minorités kurdes. Actuellement, 800 personnes sont menacées d'exécution en Iran. Le gouvernement a commencé à exécuter des prisonniers politiques dans le but de terroriser la population. Le 8 décembre, les premiers manifestants ont été exécutés. Malgré les arrestations, la prison, les tortures, les condamnations à mort, les femmes, les étudiants, manifestent contre le régime. Ils sont la voix du peuple iranien. Soyez leur voix.

Que peut faire la Municipalité pour arrêter ces exécutions ? Et quelle relation la Ville de Lausanne a-t-elle avec le régime islamique ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Merci pour votre question et pour votre déclaration. J'ai moi-même eu l'occasion, en ma qualité de syndic, de participer à une manifestation organisée par des associations kurdes et iraniennes. Il est important de s'exprimer. Je suis surpris par le peu de mobilisation en Suisse romande sur ces questions.

On assiste à quelque chose de très grave qui se passe en Iran. Quelque chose qui nous a touchés et émus. Et quelque chose qui fait appel à l'admiration. Face à un régime qui ne manifeste aucun signe d'ouverture. Ce sont d'abord les femmes qui ont lancé le mouvement. On a affaire à des actes de courage qui forcent l'admiration. Car face à un régime autoritaire, il y a cette volonté chaque jour d'affirmer la nécessité de liberté et de revendication de droits égaux pour les femmes, pour les minorités sexuelles, pour la création culturelle, bref pour toute une série de gens qui sont aujourd'hui opprimés en Iran. On assiste à bien plus qu'un mouvement de protestation, on assiste à un mouvement de fond de la société iranienne, et je pense que c'est très important que l'on puisse ici, en Suisse et en Europe, manifester notre soutien et notre appui à ce mouvement.

Que peut faire une ville en tant que telle ? Malheureusement, pas grand-chose, si ce n'est manifester notre solidarité. Je sais que des projets sont en cours à Lausanne. Je ne sais pas s'ils

vont se concrétiser. Mais on peut soutenir le cas échéant des projets culturels qui pourraient voir le jour, en soutien au peuple iranien, et aux Iraniennes qui se battent. Le cas échéant, nous le ferons si nous pouvons. Notre marge de manœuvre est très limitée. Vous le comprenez bien, on essaye d'intervenir sur des sujets sur lesquels on a vraiment une influence. Au-delà des déclarations de soutien, nous avons un pouvoir d'action qui reste malheureusement très modéré.

**Mme Sevgi Koyuncu (EàG) :** – Il y avait une deuxième partie de question : quelle relation a la Ville de Lausanne avec le régime islamique ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – A ma connaissance, aucune.

Question

**Mme Charlotte de la Baume (V'L) :** – Ma question s'adresse à la Municipalité. J'aimerais savoir si un bilan est disponible concernant l'utilisation du local d'injection et quelles sont ses stratégies pour améliorer la fréquentation de ce local d'injection, ainsi que les stratégies pour endiguer la multiplication des prises de drogues dures sous les porches. Les habitants de tout le quartier de la Riponne, en particulier de la Madeleine y sont confrontés. Des injections dans les halls d'immeuble pour se piquer, ainsi que dans le parking de la Riponne. Simplement à la vue de tous en vue en haut des escaliers de métro, en particulier les jours de marché.

Je pose cette question, car j'habite à la rue de Madeleine depuis quatre ans et demi. J'observe une multiplication de ces situations depuis les quatre derniers mois. Ça me questionne sur l'utilisation de ce local d'injection.

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale :** – Cette question ne m'est pas parvenue avant, il s'agit plutôt d'un postulat que d'une question orale. Il n'empêche, je peux vous répondre comme suit. La situation est connue et préoccupante. On observe aussi des problématiques de consommation et des besoins de renforcer la réduction des risques pour les personnes qui consomment, les personnes qui fréquentent l'espace public. La Municipalité travaille activement sur le renforcement du dispositif de réduction des risques, en collaboration avec les partenaires du réseau. Nous serons à même d'amener des communications plus complètes prochainement.

## Interpellation urgente de Mme Manon Zecca et consorts « Précarité extrême de l'habitat et aide de la Municipalité »

Développement

(insérer doc)

**Mme Agathe Raboud (EàG) :** – Pendant que certains d'entre nous souffrent un peu ces derniers temps des baisses de chauffage sur leur lieu de travail ou dans leur foyer, il y a en ce moment 70 personnes qui vivent dans une maison sans chauffage et dans des conditions inhumaines.

Vous l'aurez compris, je viens ici défendre l'interpellation urgente déposée pour Ensemble à Gauche par ma camarade Manon Zecca, et vous rendre attentifs à la situation alarmante que vivent environ 70 personnes depuis plusieurs mois. Cette situation a été décrite dans un article du *24 heures* du mardi 25 octobre. Si elle était inquiétante à ce moment, elle est d'autant plus grave aujourd'hui, alors que nous sommes en décembre et que les températures descendent en dessous de zéro.

Depuis 2015, le collectif Jean Dutoit pallie le manque de logements d'urgence de la ville de Lausanne. Durant ces années, des solutions ont été trouvées, dont la dernière dans une maison avec un contrat de confiance et de bonnes relations avec le propriétaire, qui s'est terminé en mai 2022. Depuis, ses habitants et habitantes se retrouvent dans une situation extrêmement précaire. Ils et elles occupent un ancien restaurant qui n'a qu'une chambre, dont l'eau s'engouffre par le toit, aux vitres brisées à moitié barricadées, sans eau, sans électricité ni cuisine, et une génératrice pour les besoins minimaux avec un coût financier élevé. Comme nous le savons, le dispositif d'urgence en ville de Lausanne n'est pas en mesure d'accueillir 70 personnes supplémentaires. La Municipalité a exprimé le souci et le travail fait pour répondre du mieux possible à la précarité la plus crue. Il faut

saluer son application sur le sujet, palliant en partie le manque de moyens octroyés par le canton ou d'autres communes. Au vu de son engagement sur ces questions, nous espérons qu'elle saura saisir les enjeux de cette interpellation défendue par Ensemble à Gauche. Pour ces 70 personnes, des aides sont désormais vitales. Il s'agit d'une question fondamentale de droits humains.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité: quel type d'aide transitoire la municipalité peut-elle apporter dans une telle situation ?

## Réponse de la Municipalité

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale** : – La situation précaire du collectif Jean Dutoit nous est connue. Elle est préoccupante et l'arrivée de l'hiver contribue à la compliquer.

La Ville ne peut apporter d'aide à un collectif, mais elle a pour mission d'apporter une aide aux personnes et aux individus qui se trouvent sur son territoire. Ça peut être par le recours aux aides sociales existantes ou, pour les personnes qui ne peuvent y avoir droit, par l'accès au dernier filet que représente l'aide d'urgences. La Ville de Lausanne dispose depuis plusieurs années d'un dispositif d'hébergement et d'aide sociale d'urgence pour les personnes précarisées qui se trouvent sur son territoire. Ce dispositif repose à la fois sur les prestations de la ville est celles fournies par un large réseau de partenaires sociaux et associatifs. Ce dispositif propose des solutions d'hébergement, d'aide alimentaire, de soins, d'accompagnement social. Cet accueil de jour qui célèbre cette année ses 10 ans offre la possibilité de se réchauffer, de recevoir une collation, mais aussi des conseils, un accompagnement social et une orientation vers d'autres structures en cas de besoin.

Je ne vais pas rappeler les détails du dispositif d'hébergement d'urgence. J'ai bien compris que ce n'est pas ce que cherche le collectif Jean Dutoit en ce moment. C'est à travers ces prestations d'aide d'urgence que la Ville peut apporter son soutien aux personnes précarisées sur son territoire. À noter qu'il existe aussi d'autres aides de ce type dans le Canton.

**Mme Agathe Raboud (EàG)** : – La Municipalité peut-elle aider proactivement à la recherche d'un lieu pour héberger les membres du Collectif Jean Dutoit ?

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture** : – Vous avez compris que l'on répondra à deux voix ce soir. Avec une baisse du taux de logements vacants de 0,82% en 2011 contre 0,56% en 2022, le district de Lausanne est celui qui connaît le taux de vacance le plus bas.

Dans un tel contexte de pénurie, les logements propriétés de la Ville n'échappent pas à la règle, si bien que la Ville n'est pas en mesure de proposer une solution d'hébergement pour les membres du collectif. Afin de mieux comprendre les démarches qui interviennent suite à la libération d'un logement, il y a lieu de rappeler la façon dont sont gérés les logements vacants, en fonction du motif même de leur vacance, et de la durée prévue. Ceux qui le sont pour une courte durée, en général en raison de travaux, ne sont pas retenus dans le cas présent, car ils ne répondent pas aux besoins d'hébergement à l'origine de la demande.

D'autres logements sont laissés vacants afin de permettre des rocade dans le cadre de travaux prévus à courte et moyenne échéance. Ils permettront aux locataires d'y séjourner lorsque leur appartement sera rendu inaccessible. Dans ce cas, la vacance est généralement courte et ne permet pas d'envisager une solution, même temporaire, pour assurer une durée minimale et raisonnable d'accueil. Les seuls logements potentiellement intéressants sont les vacants à moyen et long terme, notamment ceux qui sont liés à d'importants travaux d'investissement à venir. Pour ces derniers, les services de la Ville collaborent activement, y compris avec le Canton, afin de répondre au mieux aux différents besoins et sollicitations liées à l'hébergement, principalement l'hébergement d'urgence. C'est ainsi que plusieurs logements accueillent les locataires du service social, par exemple.

Les sollicitations des différents partenaires sociaux sont nombreuses et le système en place permet de répondre en partie en évitant de laisser des logements durablement inoccupés. Il s'ensuit une occupation quasi constante des logements considérés comme vacants qui ne permet pas de proposer des solutions aux membres du collectif.

**Mme Agathe Raboud (EàG) :** – La Municipalité peut-elle mettre à disposition un lieu pour passer l’hiver ?

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – La Ville ne dispose pas actuellement d’un tel lieu.

**Mme Agathe Raboud (EàG) :** – La Municipalité a recensé les lieux vides sur la commune ?

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Comme évoqué aussi dans la réponse numéro deux, nous estimons avoir répondu à la question précédemment, et nous tenons à jour cette liste. Mais pour l’instant, il n’y a pas de logements vacants qui pourraient répondre à ces attentes et ces besoins.

**Mme Agathe Raboud (EàG) :** – Dans l’attente d’un nouveau lieu, quels soutiens matériels et financiers peut-elle apporter ?

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – La Ville n’organise pas directement de collecte de matériel et n’apporte pas de soutien financier à des collectifs. Elle apporte des soutiens matériels individuels en collaboration avec ses partenaires.

**Mme Agathe Raboud (EàG) :** – La Municipalité peut-elle continuer à rencontrer les chargés de la cohésion sociale des autres communes vaudoises afin de travailler de concert avec elles et eux ?

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – La Municipalité est représentée au bureau d’action sociale et de politique sociale. Dans ce cadre, des échanges et des collaborations existent.

Par ailleurs, la Municipalité a invité les collectivités publiques vaudoises à une table ronde qui s’est tenue le 14 septembre dernier. Elle avait pour but de dresser un état des lieux sur la problématique de l’hébergement d’urgence, de partager des connaissances et de définir des pistes pour adapter et renforcer les dispositifs existants et sortir de la logique saisonnière.

A cette occasion, la situation du collectif a été présentée et thématisée. Si la Ville de Lausanne entretient des contacts réguliers avec les communes de la région et le canton, la nécessité de renforcer la concertation avec les collectivités publiques pour développer une vision globale et concertée est ressortie de cette table ronde.

Le nouveau projet à Renens, sur lequel nous avons communiqué la semaine dernière, est le fruit de la collaboration avec la Municipalité de Renens et le canton qui coordonne le projet. Avec ces deux nouveaux bâtiments, nous poursuivons notre objectif qui est de sortir des personnes de l’urgence, de sorte à changer leur situation et de trouver un endroit stable.

**Mme Agathe Raboud (EàG) :** – La Municipalité songe-t-elle à déclarer un état d’urgence de la précarité visant à agir sur plusieurs plans en même temps ?

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – La Municipalité développe et adapte son dispositif d’urgence en permanence en collaboration avec les partenaires et le soutien du Canton. En 2021, l’hébergement d’urgence de Saint-Martin ouvrait ses portes. Dans les mois à venir, ce sera à Renens. Le nombre de places à l’année a doublé depuis 2016.

La Municipalité travaille sur un plan d’action suite à la table ronde du mois de septembre et évalue des options pour une fermeture échelonnée du dispositif d’hébergement d’urgence hivernale. Elle mène aussi un travail de coordination du dispositif de distribution alimentaire. À ce stade, il n’est pas envisagé de déclarer un état d’urgence de la précarité. La Municipalité, suite à la table ronde et à son programme, travaille de manière concrète à l’amélioration de son dispositif en concertation avec les partenaires.

## Discussion

**Mme Agathe Raboud (EàG) :** – Nous déposons les dispositions suivantes.

## Résolution Manon Zecca N° 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse tout ce qui est possible pour aider au déménagement dans un nouveau lieu, plus adapté pour l’hiver, du collectif Jean Dutoit, notamment



en sensibilisant et en soutenant le collectif Jean Dutoit auprès des autorités communales environnantes et des autorités cantonales vaudoises dans le but que le sort des membres du collectif puisse être amélioré rapidement par le déménagement dans un nouveau lieu

#### Résolution Manon Zecca N° 2

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intègre au plan d'action de l'hébergement d'urgence des mesures spécifiques pour les personnes sans abri s'auto-organisant en collectif et désirant vivre ensemble afin de soutenir le pouvoir d'agir sur leur vie.

#### Résolution Manon Zecca N° 3

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité apporte une aide rapide et concrète au collectif Jean Dutoit en mettant temporairement à disposition un bâtiment.

#### Résolution Manon Zecca N° 4

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité apporte une aide rapide et concrète au collectif Jean Dutoit en pourvoyant aux frais de chauffage et d'électricité du lieu actuel.

**Mme Prisca Morand (Les Verts) :** – A 70 personnes dans la même pièce, sans eau courante ni chauffage, la situation de précarité dans laquelle se trouvent les habitants du collectif Jean Dutoit est alarmante. Des conditions insalubres qui ont un impact sur leur santé physique et psychique, surtout avec l'arrivée des températures hivernales depuis plusieurs semaines.

Nous ne pouvons qu'encourager la Municipalité à aider activement le collectif Jean Dutoit pour trouver un hébergement viable, d'autant plus avec le niveau de sollicitation élevé des structures d'hébergement d'urgence de la Ville. Il est important que la Municipalité soutienne des collectifs qui s'organisent et qui permettent de désengorger les lieux d'hébergement d'urgence du Canton en fonctionnant sur l'autodétermination de leurs membres. C'est pourquoi notre groupe soutiendra avec conviction les trois premières résolutions proposées ce soir par Ensemble à Gauche.

Notre groupe émet cependant une certaine réserve en ce qui concerne la quatrième résolution proposée concernant la prise en charge des frais d'eau et d'électricité du collectif. Il nous semblerait adéquat, dans un souci d'égalité de traitement avec les structures similaires, de laisser le collectif payer ses frais d'eau et d'électricité. Si un lieu était trouvé sur le territoire communal et de façon indépendante par le collectif, la question se poserait. Mais comme nous ne sommes pas dans un tel cas de figure, le vote sur cette quatrième résolution sera partagé au sein de notre groupe.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – J'aimerais revenir sur un élément des réponses qui ont été apportées par Mme Litzistorf sur l'argument qui consiste à relever le fait que le collectif Jean Dutoit n'est pas situé à Lausanne. Je trouve cet argument problématique dans le sens où il faut se rappeler que le collectif Jean Dutoit est né de la grande précarité qui sévit dans la région lausannoise. Il a évolué à Lausanne pendant plusieurs années.

C'est bien le manque de dispositifs pour l'hébergement d'urgence et le fait que des personnes se trouvaient en situation précaire et sans possibilité de trouver un hébergement la nuit qui a généré l'émergence de ce collectif. C'est cette carence qui a généré le besoin. Ils se sont ensuite retrouvés hors du territoire lausannois. Mais ce n'est pas leur volonté d'être sorti du territoire lausannois. On ne peut pas dire : « ils ne sont plus à Lausanne donc on ne peut plus les soutenir comme on les soutiendrait s'ils étaient lausannois ». On peut retourner l'argument et dire : « arrêtons de nous occuper de telles situations précaires jusqu'à ce que ces personnes aillent chercher des solutions de survie ailleurs. Une fois qu'elles auront trouvé des solutions ailleurs, on pourra dire que ce n'est plus à Lausanne et que ce n'est plus notre affaire. » Je pense qu'il faut donc balayer ce raisonnement de la discussion. Il ouvre sinon une boîte de Pandore à ne plus régler les problèmes des personnes qui ne sont plus dans nos rues.

J'ai une question complémentaire. De ce que je comprends des recherches de Mme Natacha Litzistorf, si un logement vacant venait à répondre aux critères nécessaires, si les possibilités venaient à s'ouvrir, est-ce que la Ville serait prête à entrer en contact avec le collectif et lui mettre à disposition un tel lieu ? La Ville de Lausanne est-elle prête à envisager cela, si elle en a la ressource ?

De manière plus générale et pour revenir sur ce qui vient d'être dit, c'est vrai que la situation pose un certain nombre de problèmes techniques : le mode de fonctionnement du collectif, sa localisation,

etc. Mais je pense qu'il faut qu'on aille, dans nos votes et dans les actions de la Municipalité, vers les valeurs qui nous guident. Trouver des solutions pour aider les personnes dans la détresse. Je pense que les moyens nécessaires pour aider ces personnes sont dérisoires par rapport au moyen d'une ville comme celle de Lausanne.

C'est vrai que c'est aussi à d'autres acteurs de prendre en main ce problème. On pointe du doigt la politique migratoire de la Suisse qui favorise la précarité des personnes qui occupent le collectif. Mais la question qui se pose actuellement en plein hiver : qu'est-ce qu'on fait de ces gens ? Les collègues ce soir sont invités à manifester ou non leur appel à soutenir ces personnes. Ou alors, ils décideront d'appeler à ne rien faire.

Au vu des enjeux et de la valeur morale de ce vote, j'aimerais demander le vote nominal sur toutes les résolutions.

**La demande de vote nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.**

**M. Louis Dana (Soc.) :** – Je vais donner le point de vue du PS sur ces quatre résolutions. Je rejoins évidemment les propos de ma préopinante du groupe des Verts et Vertes sur la situation pour le moins compliquée que vivent les personnes du collectif Jean Dutoit. C'est quelque chose qui doit nous animer, à laquelle on doit penser sans relâche durant ces jours d'hiver qui sont très difficiles.

Le groupe socialiste soutiendra sans réserve la première résolution. En revanche, pour les trois autres, nous en avons abondamment parlé lors des discussions sur le budget, le fil conducteur qui conduit le groupe socialiste à rejeter les trois dernières résolutions est du même fait que ce qui nous a poussés à la discussion lors du budget. On vient de voter une rallonge de 200 000 francs via le budget et un projet d'annualisation des places d'hébergement d'urgence. Pour le groupe socialiste, c'est le but qui doit être poursuivi.

M. Conscience parle d'une vision qui doit être celle d'une administration. Pour le groupe socialiste, l'administration d'urgence doit être gérée par la Ville et non déléguée à une organisation avec laquelle une convention n'a pas été signée, ceci pour des raisons de sécurité. Si, par hasard, il y avait un accident ou un drame, la Ville ne peut pas juste donner son blanc-seing à un lieu qu'elle n'aurait pas visé.

Monsieur Conscience, je suis d'accord avec vous sur beaucoup de points. En revanche, ce collectif est peut-être né à Lausanne, mais le fait qu'il ne s'y trouve plus aujourd'hui, c'est quand même un élément important. Les communes de l'agglomération lausannoise doivent prendre leurs responsabilités par rapport à des questions sociales qui sont capitales et souvent dramatiques. Les communes de l'agglomération doivent prendre leurs responsabilités. Il en va de leur crédibilité.

Le fait d'avoir un collectif qui revendique son autonomie – et loin de moi l'idée de dire que tout ce qu'ils ont fait était mauvais –, cela signifie qu'ils doivent l'assumer dans les discussions avec l'administration. Pour ces raisons, le groupe socialiste va rejeter les trois dernières résolutions et accepter la première, justement parce que, dans la première, les autres communes sont citées.

**Mme Agathe Raboud (EàG) :** – Une petite précision par rapport aux frais de chauffage et d'électricité, tel que c'est indiqué dans la résolution. On parle des frais de chauffage et d'électricité du lieu actuel, qui sont très élevés.

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Comme j'ai été interpellée par M. Conscience, j'aimerais rappeler quelques éléments concernant la manière que nous avons de travailler. J'ai fait la lecture de différents éléments lorsque les questions étaient posées dans l'interpellation.

Lorsque l'on a des appartements vacants, la première chose que je fais, c'est que j'appelle ma collègue Émilie Moeschler et je regarde avec elle les besoins qui sont encore pendants pour prévoir une visite, pour voir si l'objet correspond au besoin. Nous faisons des propositions de remise de logement à l'unité. Et nous travaillons aussi beaucoup avec l'EVAM. Ce sont nos partenaires directs.

Ce soir, on parle du collectif Jean Dutoit. Nous avons aussi d'autres collectifs à Lausanne. Nous en avons passablement parlé ici. Il y en a six en tout, dont cinq qui sont à destination du logement. C'est cette part que nous faisons aussi. Voilà pour répondre à votre question sur la manière dont nous travaillons.

Nous l'avions déjà évoqué lors de la problématique identique sur ce qui se passait à la gare. Ce qui est compliqué ici, c'est que nous avons un grand nombre de personnes à la fois sur la rue. C'est plus compliqué que d'avoir des petites unités, avec de plus petits collectifs qu'il faut replacer. On peut se souvenir de ce qu'on avait fait avec Le roseau, un plus petit collectif. Ce que nous avons correspond plus à de petites unités. Lorsqu'il y a 60 ou 80 personnes à replacer, c'est plus compliqué.

**Mme Agathe Raboud (EàG) :** – Pour répondre à M. Louis Dana, je trouve regrettable qu'on pointe ailleurs que la question qui est posée dans le débat. Les 200 000 francs de rallonge qui ont été évoqués ne concernent pas les personnes dont il est question ici. Il s'agit de prolonger de deux mois l'ouverture des lieux d'urgence à Lausanne. Pointer les autres communes et les responsabiliser, ce n'est pas la question qu'on doit se poser ici et maintenant.

La discussion est close.

**A l'appel nominal, le Conseil, par 48 oui, 14 non, et 0 abstention, adopte la résolution n° 1 de Mme Zecca.**

(insérer vote)

**A l'appel nominal, le Conseil, par 21 oui, 38 non, et 3 abstentions, refuse la résolution n° 2 de Mme Zecca.**

(insérer vote)

**A l'appel nominal, Le Conseil, par 19 oui, 36 non, et 7 abstentions, refuse la résolution n° 3 de Mme Zecca.**

(insérer vote)

**A l'appel nominal, le Conseil, par 12 oui, 43 non, et 7 abstentions, refuse la résolution n° 4 de Mme Zecca.**

(insérer vote)

(insérer délibéré)

## **Interpellation urgente de M. Johann Dupuis et consorts «Le Grand-Pont doit rester un axe fort pour les transports publics urbains et la mobilité douce»**

Développement

(insérer doc)

**Mme Gaëlle Kovaliv (EàG) :** – Vous savez certainement pourquoi le groupe Ensemble à Gauche a posé la question sur le Grand-Pont. C'est par voie de presse, et par voie de presse uniquement, que le Conseil communal a été informé que la Ville renonçait à fermer le Grand-Pont au trafic automobile, comme c'était initialement prévu, contre l'avis du Conseil communal. Réouverture qui a pris effet à la fin des travaux, le 3 décembre dernier. Ce choix de la Municipalité nous étonne, car il nous semble être en contradiction avec plusieurs décisions du Conseil communal, de la Municipalité elle-même, ainsi qu'avec les plans du tram t1, tels que validés par le Conseil d'Etat et l'Office fédéral des transports.

Dans le cadre de la procédure de construction du tram, qui est financé par la Confédération et le Canton, au travers de la politique d'agglomération, notre Conseil communal a adopté, en mai 2016, le préavis municipal sur les exports des transports publics, qui décrète que le Grand-Pont, de même que l'entièreté de la rue des Terraux, entre la place Chauderon et la place Saint-François, doit être fermé au trafic individuel motorisé. L'affaire était entendue. Or, selon les informations de la presse, les 130 membres de l'association rue de Bourg - Saint-François menaceraient toujours de s'opposer au projet de tram. Comment cela est-il possible, alors que le tram est déjà en construction ?

Souvenez-vous. Le Canton et la Municipalité avaient annoncé en février 2020 renoncer à un projet contesté. C'est dans ce cadre que les commerçantes et commerçants de la rue de Bourg menacent de faire opposition. La Municipalité aurait donc accepté pour calmer les opposants.

Suite à l'annonce de l'abandon de la rampe, le Conseil communal a exprimé sa volonté que la Municipalité ne revienne en aucun cas en arrière quant aux fermetures de trafic accompagnant le projet de travaux. Je vais vous faire une petite liste. Il y a eu l'interpellation urgente d'Ensemble à Gauche qui s'appelait « Abandon du projet de rampe Vigie-Gonin », interpellation des Verts sur le tram. Elles ont débouché sur des résolutions adoptées par ce même Conseil, qui demandait que la Municipalité maintienne le cap quant à la suppression du trafic de transit. Et que les nouvelles mesures d'accompagnement du tram soient soumises au Conseil communal. Il y avait aussi un postulat du 22 mai 2022.

Mais évidemment, il n'y a pas qu'Ensemble à Gauche et les Verts qui ont formulé de telles demandes. Plusieurs initiatives ont été déposées ces dernières années par d'autres groupes politiques : le PS, le 28 mars 1022, et même un postulat du PLR pour l'aménagement d'une place majeure et centrale à Chauderon qui constatait que la nécessité du tunnel routier de Chauderon ne se justifiait plus. Il proposait des zones de rencontre, des terrasses.

Si l'on veut procéder aux requalifications des espaces urbains, que tous les partis politiques de ce conseil semblent appeler de leurs vœux, il paraît essentiel que la Municipalité entame au plus vite toutes les étapes de requalification des travaux sur la rue des Terreaux et au Grand-Pont afin de répondre à la population lausannoise.

Pourquoi la Municipalité semble-t-elle vouloir renoncer au trafic sur le Grand-Pont alors que le Conseil communal s'est manifesté en sa faveur ?

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Florence Germond (Soc.), municipale, Finances et mobilité :** – Le drame est attendu depuis longtemps à Lausanne. En 2012, le projet de tram et de bus en libre-service est déposé à la Confédération pour être mis à l'enquête. Ce projet prévoyait la construction de la rampe routière Vigie-Gonin en compensation au trafic automobile entre la Vigie et la place de l'Europe.

En 2016, la Confédération approuve le projet, mais un recours est déposé contre l'autorisation de construction du tram, afin de préserver la forêt. Près de quatre ans plus tard, l'autorisation de construire est confirmée par la justice en mars 2020. Nous sommes alors huit ans après le dépôt du projet à la Confédération en 2012.

De très nombreuses voix se sont fait entendre contre la construction de cette nouvelle route, notamment dans ce Conseil. Et d'autre part, les données de trafic ne sont plus actuelles. Les charges de trafic à l'heure de pointe du soir ont diminué de 15% entre 2010 et 2019. Et la Ville a introduit un nouveau mouvement de tourner à gauche, alors que ce n'était pas possible lors de la mise à l'enquête de 2012. Ce mouvement permet de restituer la même fonctionnalité que la rampe, à savoir assurer une connexion entre l'Ouest vers l'Est, sans passer par la rue de Genève.

Ces deux modifications, volume de trafic et schémas de mobilité, ont eu pour conséquence de ne plus rendre nécessaire la construction de la rampe. Les autorités ont ainsi décidé de réviser le projet pour les raisons évoquées ci-dessus, le projet n'étant plus en phase avec les projets climatiques.

Les autorités politiques ont rencontré à l'automne 2020 une partie des milieux économiques qui avaient signé une convention d'alors, qui prévoyait explicitement la construction de la rampe Vigie-Gonin. Il était donc nécessaire de négocier avec eux un avenant à leur convention. Résultat : un avenant à la convention a été signé, daté du 18 décembre 2020. Il a entériné l'abandon de la construction de la rampe. Toutefois, l'ensemble des opposants n'a pas été d'accord pour signer l'accord.

Les tl constituaient alors un dossier pour prévoir l'arrivée du train à Lausanne sans la conception de la rampe. Au printemps 2022, plusieurs oppositions ont été déposées. Ces oppositions contre la non-construction de la rampe bloquent aussi la construction du dernier tronçon du tram entre Ouchy et la place de l'Europe. C'est ça, l'objet important : il n'y a pas d'autorisation de construire pour le dernier bout du tram. Il ne se construit actuellement que jusqu'au pont Chauderon. Tout doit être mis en œuvre pour que la construction du tram soit mise en œuvre sur l'entier de son parcours.

Si les opposants devaient maintenir leur opposition, la coordination des travaux entre le dernier secteur et le reste du tracé n'est pas garantie. Le cas échéant, la mise en circulation du tramway jusqu'à la place de l'Europe serait potentiellement retardée et aurait un impact très négatif pour l'attractivité et l'accessibilité au centre-ville pour les personnes qui viennent y travailler, ou qui viennent faire des achats dans les commerces.

Pour rappel, le tram transportera 15 millions de passagers par an. Il faut savoir que la mise en service du tronçon du tram qui se construit actuellement, comme je l'ai expliqué, est prévue d'être finalisée pour fin 2026. Il faut compter trois ans et demi pour construire le dernier tronçon du tram entre Vigie et place de l'Europe. Techniquement, il faut ces trois ans et demi pour la construire. Quand on sait que les précédentes procédures ont duré plusieurs années – pour rappel, le projet a été mis à l'enquête en 2012 –, vous comprendrez pourquoi la Municipalité met tout en œuvre pour trouver un accord.

Vous me demandez pourquoi la Municipalité semble vouloir renoncer à l'interdiction du trafic automobile sur le Grand Pont. La Municipalité ne renonce pas à la fermeture du trafic sur le Grand Pont, elle y renonce pour le moment, en attente de la négociation avec les opposants. En effet, comme expliqué dans le préambule, la Municipalité négocie avec les opposants. Ce qui est proposé par la Municipalité dans ce contexte est de fermer le Grand Pont au trafic seulement au moment de la mise en service du tram jusqu'à la place de l'Europe et de laisser ouvert jusque-là. Mais à aucun moment elle ne renonce à fermer le Grand Pont avec l'arrivée du tram.

**Mme Gaëlle Kovaliv (EàG) :** – Deuxième question. La conclusion d'un accord avec les opposants lors de l'annonce de la sauvegarde de la forêt du Flon et du renoncement de la rampe ne faisait-elle pas un retrait de toute opposition future au projet du tram ?

**Mme Florence Germond (Soc.), municipale, Finances et mobilité :** – De nouveaux opposants se sont manifestés et certains n'avaient pas signé l'avenant comme évoqué précédemment.

**Mme Gaëlle Kovaliv (EàG) :** – Question suivante. Cette décision de la Municipalité n'entraînerait-elle pas des retards sur la transformation de l'axe Chauderon Saint-François, un axe essentiel du transport urbain, tel que prévu dans le cadre du projet du tram ?

**Mme Florence Germond (Soc.), municipale, Finances et mobilité :** – Oui, car tant que les procédures ne sont pas terminées, on ne peut pas poursuivre le travail sur cette procédure, et plus la procédure et les retards seront grands; et c'est une raison supplémentaire de négocier avec les opposants.

**Mme Gaëlle Kovaliv (EàG) :** – Est-ce que le retour des voitures sur le Grand Pont ne menace pas la requalification rapide de cet axe au bénéfice de la population lausannoise tel que demandé par la population lausannoise ?

**Mme Florence Germond (Soc.), municipale, Finances et mobilité :** – Tant que les procédures ne sont pas terminées, on ne peut pas poursuivre le travail. Plus ça dure, plus les retards seront grands. C'est une raison supplémentaire pour la Municipalité de négocier avec les opposants. J'aimerais le rappeler, le Grand Pont est rouvert. Le tronçon tel qu'il est aujourd'hui n'est pas exactement le même que celui qui existait avant les travaux. Nous avons amené quelques améliorations, avec une plus-value en faveur des piétons et des cyclistes. Deux passages piétons supplémentaires aux Terreaux. C'est-à-dire un débat pendant de nombreuses années.

Les cyclistes de cet hémicycle se souviennent sûrement du point noir de Saint-François comme cyclistes. Celui-ci a été résolu. On a aussi pu mettre un bout de bande cyclable sur le pont. Vous l'avez sûrement constaté.

**Mme Gaëlle Kovaliv (EàG) :** – Question sur le plan écologique. Dans quelle mesure l'autorisation de circuler pour les transports individuels motorisés menaçait les objectifs du Plan climat en matière de réduction du trafic et des émissions de CO<sub>2</sub> ?

**Mme Florence Germond (Soc.), municipale, Finances et mobilité :** – Les objectifs ont été fixés sur la base du tram et de la fermeture au trafic d'ici à 2030. Ce qui est toujours d'actualité dans le planning. Si on arrive à boucler la négociation avec les commerçants, on a un tram et une fermeture du Grand Pont au trafic à fin 2026. Si on y arrive. C'est potentiellement aujourd'hui le TF qui doit prendre position. C'est un an de procédure. Ensuite, sur la décision de l'OFT, les opposants peuvent faire recours. Ils peuvent encore faire recours pour aller au Tribunal fédéral. C'est un an et demi

aussi. Dans les variantes les plus optimistes, on est à quatre ans. Et, ensuite, physiquement, pour les ingénieurs et les ouvriers, il faut trois ans et demi pour ouvrir des tronçons. On est potentiellement à sept ans et demi de retard dans un scénario optimiste, si on n'arrive pas à signer une convention avec les commerçants. Ce calendrier vous donne l'ampleur de l'enjeu.

**Mme Gaëlle Kovaliv (EàG) :** – Et puisqu'on parle de planning et calendrier, est-ce que la Municipalité peut dévoiler le calendrier des négociations avec les opposants ainsi que le contenu de ces négociations ? Que demandent-ils ?

**Mme Florence Germond (Soc.), municipale, Finances et mobilité :** – J'aimerais bien savoir, mais je ne le sais pas. Je ne peux pas vous donner de réponse sur le calendrier, nous espérons arriver à un accord prochainement. Nous sommes en train de négocier et il est prématuré de révéler en détail à ce stade le type d'informations qui sont discutées, hormis celles évoquées plus haut.

**Mme Gaëlle Kovaliv (EàG) :** – La Municipalité pourra-t-elle revenir sur d'autres interdictions du trafic individuel motorisé ou d'autres mesures d'accompagnement du tram ? Les nouvelles mesures d'accompagnement seront-elles soumises au Conseil communal, conformément à la résolution du conseil du 5 mai 2020 ?

**Mme Florence Germond (Soc.), municipale, Finances et mobilité :** – Comme annoncé lors de la conférence de presse, les deux principales mesures d'accompagnement en cours de discussion sont la fermeture du Grand-Pont et l'interdiction de tourner à gauche sur le pont Chauderon. Les mesures d'accompagnement doivent être mises en place à la mise en service du tram. La Municipalité prévoit de les mettre en œuvre telles qu'approuvées par le Conseil communal dans le préavis 2007/18 dans les mesures d'accompagnement des axes de transport public. Des négociations sont en cours.

**Mme Gaëlle Kovaliv (EàG) :** – Est-ce que la Municipalité peut informer le Conseil si la planification temporaire du tram peut être maintenue, malgré les menaces que font peser les opposants et opposantes sur ce projet ?

**Mme Florence Germond (Soc.), municipale, Finances et mobilité :** – L'impossibilité de débiter le processus lié au démarrage des travaux, vous avez bien constaté que les travaux s'arrêtent à la rue de Genève juste avant le carrefour d'Ouchy. Contrairement à tout le reste du parcours où les travaux sont bien en route.

Dans l'impossibilité de débiter le processus lié au démarrage des travaux, cela pourrait décaler la mise en œuvre du service du tram, actuellement prévu pour fin 2026. Nous faisons tout pour éviter cet écueil. Une chose est sûre, il faut trois ans et demi pour construire le dernier tronçon, le tram ne se construit pas du point A au point B, avec une répartition du temps sur le parcours. Chaque tronçon met trois ans et demi ou quatre ans à être construit vu la complexité. Il faut déplacer tous les réseaux. Il divise la construction du tram avec des lots construits parallèlement et tout prend trois ans et demi à quatre ans. Tout retard de procédure retarde de fait la mise en service de la ligne de manière générale et en particulier du tronçon qui dessert le centre-ville de Lausanne. Ce retard aura pour conséquence une moindre accessibilité du centre-ville et des commerces pendant ce laps de temps, ce que nous souhaitons éviter.

## Discussion

**Mme Gaëlle Kovaliv (EàG) :** – Je remercie la Municipalité pour ces réponses qui sont complètes et de qualité. Je comprends que la Municipalité est prise dans des négociations complexes et difficiles avec les opposants. Notamment avec les commerçants de l'association de la rue de Bourg. Ils ont déjà exprimé leur position dans la presse. Ils ont dit qu'ils n'ont pas fini de montrer les dents. On voit bien sur quel genre de registre.

Bien sûr, on n'est pas dans une guerre à la voiture. Les commerçants et commerçantes qui se sont exprimés dans la presse craignent pour leur chiffre d'affaires si l'accessibilité des voitures aux commerces n'est plus garantie. La Société coopérative des commerçants lausannois a fait un sondage. 51,2% auraient réalisé un chiffre d'affaires inférieur pendant les travaux, en comparaison avec 2019. De telles inquiétudes sont légitimes et doivent être prises au sérieux.

C'est une réflexion sérieuse que nous leur proposons en retour pour rassurer les commerçants. Et démontrer que ces craintes sont en partie infondées. Premièrement, même avec un Grand-Pont

fermé, et d'après les chiffres fournis par la RCCL, 48,8% des commerçants ont augmenté leur chiffre d'affaires pendant l'interdiction du trafic sur le Grand-Pont. De quoi se demander si c'est vraiment dans l'intérêt de tous les commerçants de militer pour le retour de l'automobile sur le Grand-Pont. Alors même que la période d'interdiction de circuler pendant les travaux semble avoir profité à la moitié d'entre eux. D'autant plus qu'en temps normal, les chiffres montrent que 72 % des déplacements en véhicule mesurés sur Grand-Pont sont du trafic de transit. Donc des véhicules qui ne s'arrêtent pas dans ces mêmes commerces.

Ces chiffres d'affaires ont été obtenus alors que les transports publics étaient aussi empêchés d'arriver sur le Grand-Pont. Ce qui ne sera plus le cas lorsque le tram arrive au centre-ville et que le Grand-Pont sera transformé en axe fort de la mobilité douce. Et puis on peut se demander si vraiment, on peut attribuer la baisse de chiffre d'affaires enregistrée par certains commerçants aux restrictions de trafic. Alors qu'en parallèle, on avait une guerre sur le continent européen, ses conséquences en termes d'inflation, la montée des prix de l'énergie qui sont également fortement susceptibles d'impacter les comportements des consommateurs et consommatrices.

En réalité, quand on consulte la littérature scientifique, dans les rues centrales, on constate que dans l'hyper centre, le choix a été fait de favoriser la circulation piétonne et d'interdire la voiture, l'activité commerciale de l'emploi a généralement augmenté. Il y a plusieurs exemples comme ça. En Scandinavie aussi par exemple. La particularité de cet acte tiendra à ce statut d'axes forts de transports publics. C'est la raison pour laquelle les projets de requalification de cette rue qu'ont demandé plusieurs partis de ce Conseil doivent pouvoir avancer afin de la rendre plus attractive pour les piétons et les clients de ces commerces, que nous aimerions voir fleurir. Pour réaffirmer cette vision, Ensemble à Gauche a une résolution, que l'on peut afficher.

#### Résolution Gaëlle Kovaliv

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité n'autorise la circulation sur le Grand-Pont qu'à la mobilité douce et aux transports publics et entreprenne toutes les étapes de travail nécessaires à la requalification de l'axe Chauderon - Saint-François vers un axe fort de transport public urbain attractif pour la population lausannoise dans les meilleurs délais.

**M. Olivier Thorens (Les Verts) :** – Je remercie notre collègue, M. Dupuis, Mme Kovaliv et le groupe Ensemble à Gauche pour leur interpellation que notre groupe a cosignée. Je remercie aussi Mme la municipale pour ses explications et précisions sur ce dossier très compliqué.

Pour le groupe des Verts, le retour des TIM sur le Grand Pont est une source de grandes inquiétudes. Ça signifie du retard supplémentaire et significatif pour la mise en œuvre des projets émanant de la volonté de ce Conseil et de la majorité de nos électrices et électeurs à un moment où, notre groupe le rappelle et va continuer à le marteler, il est urgent d'agir pour limiter la dégradation du climat et de la biosphère par les activités humaines.

Le changement climatique ne se met pas en mode pause en attendant que la Ville concrétise le Plan climat qu'elle a adopté il y a deux ans.

Le retour des TIM sur le Grand-Pont est d'autant plus regrettable que, pendant un peu plus de dix mois, nous avons expérimenté la reconfiguration du plan de la mobilité de l'axe Saint-François-Chauderon et de l'apaisement de son trafic avec des expériences positives qui sont, entre autres, les suivantes :

- au niveau de Bel-Air et de la rue des Terreaux, une meilleure connexion entre les deux côtés de la rue, d'ailleurs probablement profitable aux commerçants de cet axe.
- Une réappropriation de Bel-Air par les piétons, qui a révélé le potentiel de cette place en termes d'aménagement urbain.
- Une meilleure fluidité et rapidité des transports en commun sur l'axe Mauborget - Bel-Air - Chauderon.
- Et la sécurisation et une augmentation de l'attrait de la mobilité à vélo, en particulier entre Bel-Air et Chaudron.

Mais il faut aussi souligner l'absence d'intérêt clair d'un passage des TIM sur l'axe Grand-Pont - Chauderon, puisqu'il est dépourvu de parking ou de places de stationnement et qu'il n'est pas non

plus possible au bout du Grand-Pont, côté Saint-François, de bifurquer sur la rue du Grand-Chêne. Rappelons-le aussi, selon l'Observatoire de la mobilité, 73% du trafic sur le pont est un trafic indésirable de transit.

Alors oui, la fermeture du Grand-Pont aux TIM résulte en un report partiel du trafic sur Gonin. Mais cela fait partie du rééquilibrage indispensable de la mobilité en ville pour atteindre les objectifs du Plan climat.

Aussi, ce retour des TIM semble se faire au détriment d'une majorité même des usagers et usagers du Grand-Pont. Je prends encore les chiffres de l'Observatoire de la mobilité avant les rénovations du pont, qui nous informe que, pendant les heures de pointe, le Grand-Pont est emprunté chaque heure par 4000 personnes à pied ou à vélo, 2500 à 3000 personnes dans les bus et 1000 personnes en voiture. Une minorité d'automobilistes donc. Aussi pour souligner la volonté de la population, il faut rappeler l'action qui a eu lieu sur le Grand-Pont le 3 décembre dernier demandant la fermeture de la circulation aux TIM et une pétition lancée le même jour par l'ATE, proVélo et actif-traffic demandant la même chose qui a déjà récolté près de 3000 signatures !

En résumé, le retour des TIM entrave le retour des transports publics, désécurise la mobilité piétonne et à vélo, freine l'application du Plan climat.

Si on en vient au motif de retour des TIM sur le Grand-Pont, On l'a compris, c'est le fruit de négociations entre la Municipalité et certains commerçants dans le but de lever des oppositions contre le projet du tram. On remarque dans cette affaire que le Grand-Pont cristallise une grande partie des tensions entre la Ville et les commerçants. Les commerçants sont évidemment essentiels à la vie lausannoise et leur vitalité doit être préservée. En ces temps compliqués lié au sortir de la crise du Covid, de l'inflation, l'augmentation des prix de l'électricité et des matières premières, l'incertitude quant à un éventuel black-out et de l'augmentation du commerce en ligne, on comprend leurs préoccupations. Et s'ajoute à cela, les projets de mutation urbanistique avec les craintes, que l'indispensable changement des modes de mobilité les affecte davantage. Tout ce qu'il faut pour un climat de négociation qui chauffe.

Dans ce contexte, une relation de confiance avec les commerçants est indispensable et nous encourageons la ville à poursuivre avec eux un dialogue régulier et soutenu et un accompagnement dans les grands travaux qu'elle mène pour assurer que la mise en application de la politique de la ville et du plan climat se fasse à un rythme soutenu et avec fluidité

En bref, le groupe Verts appelle la municipalité à fermer l'axe Grand-Pont - Chauderon au TIM au plus vite pour appliquer la volonté de la majorité de son conseil et de la population lausannoise, tout en maintenant un dialogue régulier avec l'ensemble des commerçants, et en ce sens nous soutiendrons la résolution proposée par M. Dupuis et vous appelons à en faire de même.

**M. Samuel de Vargas (Soc.) :** – Je remercie l'interpellatrice pour son interpellation pertinente, notamment en raison de l'ouverture de ce Grand-Pont. On a déjà eu l'occasion d'en discuter récemment à l'occasion d'une commission. Sans trahir le secret de cette dernière, vous pouvez vous douter de la prise de position de la majorité des commissaires qui enjoint la Municipalité à faire en sorte que cet axe puisse se tourner vers le futur.

Sans vouloir revenir sur les éléments qui ont déjà été énoncés, je souhaiterais rappeler quelques petits éléments. Tout d'abord, la place Chauderon, l'arrêt des Terreaux et la place Bel-Air dépassent la valeur d'alarme en matière de bruit routier. Le bruit généré par ces véhicules atteint 70 à 75 dB. C'est largement supérieur aux limites fixées par la loi. On peut donc aussi voir l'intérêt de l'abaissement du centre-ville, à réduire le trafic qui transite sur le Grand-Pont.

D'autant plus que la politique menée par la Ville – l'abaissement à 30 km/h de nuit – permet de réduire les nuisances nocturnes. Il s'agirait d'étendre ce dispositif au Grand-Pont et pourquoi pas rêver d'un centre-ville plus calme, même en dehors des heures de sommeil.

Certes, on pourrait critiquer la Municipalité pour sa décision de rouvrir le Grand-Pont aux TIM. La Municipalité n'a jamais annoncé la fermeture définitive du Grand-Pont. On ne peut donc pas lui reprocher de l'avoir fait. Elle fait preuve d'honnêteté intellectuelle. Et surtout, on devrait se concentrer sur certains commerçants qui s'opposent à la construction du tram. Il serait davantage pertinent de saluer la manœuvre qu'entreprend la Municipalité qui vise justement à ce que la mise



en service du tram soit faite le plus rapidement possible. D'autant plus que cette mise en service sera bénéfique pour les commerçants du centre-ville et la population lausannoise.

Il s'agit d'une entreprise assez bien menée par la Municipalité. Le dialogue avec les commerçants. Leur dire qu'on est prêt à entrer en discussion, mais que c'est dans l'intérêt de tout le monde de ne pas retarder la mise en service du tram. Vous comprendrez donc que le groupe socialiste soutiendra la résolution telle que présentée.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – J'ai entendu beaucoup de choses intéressantes dans ce débat. La première, c'est ce chiffre de 48% de commerçants qui auraient augmenté leur chiffre d'affaires durant la fermeture du Grand-Pont. Par honnêteté intellectuelle ou par esprit de mener le débat de manière complète, on pourrait nous dire où sont les 52%.

On nous dit qu'il s'agit de trafic de transit qui ne profiterait pas aux commerces. En appliquant ce genre de raisonnement, on pourrait dire que ce n'est pas du trafic qui profite aux commerçants que cela dérange. On a évoqué la littérature scientifique. Dans les zones piétonnisées, l'activité commerciale aurait augmenté. C'est un dialogue de sourds. Nous avons déjà répondu à cet argument. Il est possible que le petit commerce augmente. Il faut rappeler que ce n'est pas le même petit commerce.

Je ne fonde pas mes propos sur la littérature scientifique. Je me base sur un exemple concret, celui de la partie supérieure de la rue Marterey qui a vu la disparition des petits commerces pour être remplacés par des enseignes des métiers de la bouche. C'est peut-être une transformation que l'on peut souhaiter pour le reste de la ville, mais je me pose la question de la diversité du microcosme économique s'il ne subsiste que des enseignes des métiers de la bouche. Les véritables petits commerces disparaissent les uns après les autres. Je suis aussi gêné d'entendre des collègues qui nous parlent des intérêts « supposés » des commerçants. Qui sommes-nous dans ce plénum pour juger ce dont ils ont besoin ?

Il y a une volonté de mener un dialogue. Ce dialogue est au service d'une mise en œuvre d'une politique inexorable et assumée comme telle. Ce n'est pas un dialogue. C'est un cataplasme sur une jambe de bois.

Le rapporteur de la commission que je suis ne trahira pas le secret des débats : la majorité n'est prête à aucune forme de compromis. Les petits commerces sont voués à disparaître. Ils peuvent se consoler en gardant à l'esprit que si leur commerce fait faillite, c'est au nom du grand plan de la mobilité de la gauche, visionnaire et omnisciente. En ce qui nous concerne, nous allons évidemment refuser cette résolution.

**Mme Mathilde Maillard (PLR) :** – Il faut le redire : les responsables du sujet qui nous occupe ce soir, ce sont les membres de la Municipalité. Ils n'ont pas tenu leurs engagements envers la majorité de ce Conseil, et ils n'ont pas tenu leurs engagements envers les commerçants. Je sens ce soir une volonté d'une partie de cet hémicycle de faire porter le chapeau de cette histoire aux commerçants. M. Dupuis, qui ne nous a pas fait l'honneur de sa présence ce soir, nous a gratifiés d'une tribune dans un grand quotidien vaudois hier à ce sujet.

Les commerçants demandent que le Grand-Pont soit rouvert dans l'attente d'avoir une alternative. Cette alternative peut être le tram, les bus à haut niveau de service, un accès multimodal aux parkings de cette ville. Pourquoi demandent-ils une alternative ? Je vais, moi aussi, me fonder sur une étude, les diagnostics d'usage et enquête auprès des usagers qui sont publiés par le Service de la mobilité. Que peut-on lire dans ces rapports ? 30% des usagers du quartier de la Cité s'y rendent exclusivement en TIM. Dans le quartier d'Ouchy, 21% s'y rendent exclusivement en TIM ; 11% utilisent alternativement les TIM ou un autre mode de transport.

Sur la base de ces études, les commerçants estiment qu'environ 30% de leur clientèle a besoin des TIM pour se rendre dans leur commerce, statistique qui a été corroborée par Valentin Christe ; 30% de leur clientèle, c'est ce que M. Dupuis considère « une surestimation de l'importance de l'accessibilité pour leurs clients ». Ce sont des difficultés insurmontables. Mais je ne vais pas en vouloir à M. Dupuis, car il n'est ni commerçant ni indépendant.

Laissez-moi transposer ce 30% en moins à une situation que vous connaissez. 30% de votre électorat en moins, ça fait du groupe Ensemble à Gauche un groupe plus petit que celui des Vert'libéraux. 30% d'électorat en moins, ça fait du PS un groupe de la taille du PLR. 30% d'électorat

de gauche en moins, ça fait une Municipalité où il n'y aurait ni M. Payot ni M. Company. Alors, je vous en prie, ayez ces considérations en tête, la prochaine fois que vous aurez envie d'écrire que les commerçants sont en train de faire un mauvais calcul de petit épicier.

**Mme Marlène Bérard (PLR) :** – Si j'ai bien entendu ce qu'a expliqué Mme Germond, il y a des oppositions qui bloquent l'arrivée du tram jusqu'à la place de l'Europe. Si j'ai bien entendu les sous-entendus de la municipale, les garanties avaient été à l'époque fournies aux opposants qu'en contrepartie à la fermeture du Grand-Pont, il y aurait la construction de la rampe Vigie-Gonin. Or, la Municipalité n'a pas respecté ses engagements. Aujourd'hui, il y a toujours des oppositions qui bloquent l'arrivée du tram à la place de l'Europe.

Quelles sont les options ? Fermer le Grand-Pont aux TIM ? Négocier un accord acceptable avec les opposants pour permettre l'arrivée du tram jusqu'à destination ? La Municipalité semble avoir intelligemment pris la seconde option. On ne peut que la remercier. Elle ne peut pas revenir nous communiquer ce soir les discussions actuellement en cours avec les opposants. Je doute que la municipale n'ait aucune idée du contenu de ces discussions, mais je comprends le besoin de confidentialité.

Si on ne veut pas faire capoter l'arrivée du tram jusqu'à la place de l'Europe, il est important de ne pas forcer la Municipalité à fermer le Grand-Pont à la circulation des TIM. C'est pour cette raison que le groupe PLR refusera la résolution qui va dans ce sens.

**Mme Ariane Morin (Les Verts) :** – Permettez-moi de m'exprimer même si je suis une salariée, je suis aussi une fidèle cliente des commerçants du centre-ville. J'ai donc le droit de donner mon avis.

Les défenseurs de la réouverture du Grand-Pont soutiennent que c'est nécessaire à la survie des commerces de centre-ville. C'est intéressant de relever que c'est un argument assez classique que l'on entend chaque fois que dans une ville il est question de réduire le trafic des voitures au profit de la mobilité douce. C'est un argument d'ailleurs qu'historiquement on a entendu à Lausanne chaque fois qu'il a été question successivement de fermer l'hyper centre historique, ou la rue Saint-Laurent. C'est un argument ancien et connu.

Je vais me montrer rassurante et répéter ce qui a déjà été dit par les préopinants. M. Dupuis l'a rappelé dans un billet que je trouve très constructif, et qu'il a écrit dans un esprit positif, ce qu'il faut saluer. Comme il l'a rappelé, toutes les enquêtes, et oui, j'utilise ce terme - ça vaut la peine de sortir le nez de son guidon et de regarder ce qui s'écrit - toutes les enquêtes de terrain menées dans les très nombreuses villes qui ont banni les TIM et réduit leur présence et celle des places de parking, je songe évidemment à une ville comme Ljubljana, qui est comparable à Lausanne, 240 000 habitants. Centre historique très important, qui a banni toute circulation automobile de son centre, ce qui n'est pas du tout envisagé à Lausanne. On peut songer à des villes en Suisse. Lausanne est en retard par rapport à d'autres villes. Il suffit de songer à une ville comme Berne ou Bâle. Songeons aux nombreux exemples qu'il y a en Europe, je pense à Oslo, Madrid, Barcelone, Paris, Lyon et Lille. Songeons aussi aux États-Unis, au Canada, en Australie. Toutes les villes, et il y en a de plus en plus, où on a inversé la priorité et donné plus de place à la mobilité douce, on arrive au même constat, les craintes d'une part, c'est qu'on retrouve toujours les mêmes craintes émises par les commerçants.

Pourquoi est-ce que les commerçants émettent ces craintes, c'est que le nombre de clients qui viennent en voiture est très souvent surévalué. À cet égard, je rappelle quand même que le cas du Grand-Pont est assez exemplaire. Comment peut-on imaginer que sa verte nature aura un impact négatif sur le commerce alors qu'avant les travaux, il était occupé à trois quarts par du trafic de transit et que comme l'a rappelé mon collègue du groupe des Verts, le Grand-Pont ne constitue pas vraiment une voie d'accès aux commerces de la zone Saint-François rue de Bourg.

L'autre constat qui est fait partout, c'est que les craintes émises par les commerçants ne sont souvent pas en adéquation avec les souhaits des habitants et donc de la clientèle qui plébiscite des rues délivrées du bruit de la circulation où ils n'ont plus à s'entasser sur les trottoirs trop étroits. L'aménagement actuel de la rue des Terreaux et de la place Bel Air est symptomatique de ce type de problème.

Et enfin, on constate aussi que les commerçants ou en tout cas certains sous-estiment peut-être le fait que leurs difficultés découlent fréquemment de facteurs non liés à la mobilité. N'oublions pas que nous sortons de deux années qui ont été terribles pour le commerce pour des raisons qui n'ont

rien à voir avec la mobilité. Et n'oublions pas le phénomène du développement du commerce en ligne, les loyers trop élevés du commerce du centre-ville et la hausse des factures d'énergie, pour ne citer que quelques éléments.

Ce qu'on constate aussi, c'est ce qui me permet de me montrer rassurante, c'est que partout où on a donné la priorité à la mobilité douce, les craintes se dissipent parce que le gain de place et de sécurité est tel que la perte d'éventuels clients, elle est partout largement compensée par celle des clients venant en transports publics ou à pied. Le trajet en tram, ça va avoir un impact positif très fort. Je signale aussi que c'est la raison pour laquelle la Municipalité de Morges, qui n'est pas placée sous la coupe d'ayatollahs anti-bagnoles, a décidé de prendre des mesures en faveur de la mobilité douce dans son centre, avec l'approbation des commerçants.

Enfin, l'argument du 1<sup>er</sup> décembre du *Temps* selon lequel les clients des commerces de luxe ne voudront pas prendre les transports publics n'est guère crédible si l'on songe à l'exemple de villes comme Berne, Bâle, Zurich, où le tram est roi.

En somme, les commerçants aussi ont tout à gagner d'une fermeture du Grand-Pont aux voitures. Et dans l'attente de cette fermeture, qui n'arrivera pas tout de suite, de la prise de toutes les mesures possibles pour au moins délivrer le Grand-Pont du trafic de transit. Je songe, dans la mesure où c'est possible, au passage à 30 km/h de jour comme de nuit, la fermeture à la circulation automobile en dehors des heures d'ouverture des commerces, le réaménagement de la rue des Terreaux et de la place Bel-Air, plus de place à la mobilité douce, en particulier aux piétons.

**Mme Gaëlle Kovaliv (EàG) :** – Je ne souhaiterais jamais au PS de ressembler au PLR. A Ensemble à Gauche, on préfère en tout cas se baser sur des faits scientifiques plutôt que sur des dires du café du commerce et les dires des commerçants. C'est quelque chose qui nous tient à cœur. On se battra toute notre vie pour avoir des chiffres scientifiques, plutôt qu'un 30% qui semble sortir d'une pochette surprise. Comme si tous les gens qui utilisent des voitures n'avaient pas d'autres moyens et ne viendraient plus jamais en ville si, par malheur, ce n'était pas possible.

Comme vient de le montrer ma collègue, chaque fois qu'on ferme les espaces urbains aux TIM, c'est plus de gens qui flânent, des gens qui se promènent. Donc autant de clients et clientes potentielles. L'équation qu'actuellement 30% des clients et clientes qui viendraient en transports publics, c'est tout ça de moins, est fallacieuse.

Et aussi, pour répondre à M. Christe, ce qui tue les petits commerçants, ce n'est pas le fait qu'il n'y a pas de voiture garée devant, c'est le prix des loyers, qui est un vrai problème. Pour l'instant, le marché des loyers est sans contrôle et sans régulation dans tous les sens. C'est ça le vrai problème. Si on veut se concentrer sur les commerçants et commerçantes de notre ville, battez-vous avec nous pour un meilleur contrôle du marché des biens immobiliers.

**Mme Anouck Saugy (PLR) :** – Pour ma part, une fois n'est pas coutume, je tiens à saluer l'action de la Municipalité qui, au lieu de prendre une décision hâtive, et déconnectée de la réalité multimodale dans laquelle nous vivons, la Municipalité a entrepris des démarches pour discuter avec les milieux concernés et avec les commerçants qui, que vous le vouliez ou non, font vivre notre ville et sont directement impactés par une éventuelle fermeture définitive du Grand-Pont.

Afin de comprendre les habitudes des usagers du Grand-Pont, le groupe PLR est d'avis qu'il est important de mesurer le trafic, qu'il soit de transit ou non. Une étude est nécessaire avant et après l'arrivée du tram.

Pourquoi ce corollaire fait-il une étude quand on a cette fameuse étude qui annonce qu'avant la fermeture du pont, 70% du trafic utilisant le pont était du trafic de transit ? Et bien parce que cette étude, qui est la dernière en date de la part de l'Observatoire de la mobilité lausannoise, qui sert de référence pour bon nombre d'entre vous, elle date de 2008. Donc vous en conviendrez, chers et chers collègues, avant de prendre une mesure si importante et de fermer le Grand-Pont de manière définitive, une nouvelle étude est nécessaire.

Je profite de l'occasion pour annoncer que le groupe PLR demandera par le biais d'un postulat une nouvelle et véritable analyse sur le nombre de véhicules, les trajets, et les habitudes des automobilistes. Et publiée avant une nouvelle fermeture définitive du Grand-Pont.

Et enfin, je me permets de réagir à la tirade de Mme Morin, qui nous a quand même listé uniquement des villes plates dans les cinq dernières minutes. À moins de raser Lausanne,

Lausanne n'est pas une ville plate. Et nous avons donc des obligations topographiques liées à la structure de notre ville, qu'on le veuille ou non.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Les exemples qui ont été donnés sont ceux de villes qui sont dirigées par la gauche. Il n'est pas nécessairement question d'ayatollah de la mobilité douce pour se rendre compte qu'il y a un certain nombre de prises de position de tendance politique qui se disent vérifiées. Ce n'est pas pour autant que parce que tout le monde se précipite pour se jeter au lac qu'il faut suivre le mouvement.

On a connu ce Conseil communal simplement moutonnier. On nous parle des enquêtes et des articles académiques, mais, malheureusement, l'expérience des faits est implacable. Je reviens à l'exemple de la partie supérieure de la rue Marterey. Les commerçants de la ville inférieure tremblent à l'idée de ce qui les attend.

Madame Morin, vous avez rappelé les difficultés des commerçants. Dans sa générosité, la majorité de gauche veut en rajouter avec les problèmes de mobilité. C'est vraiment ce dont les commerçants avaient besoin. Je suis suffoqué par votre dédain pour quiconque n'est pas d'accord avec vous, en particulier les petits commerçants qui s'inquiètent, à juste titre, et qui font part de leur expérience. Excusez-les que ce ne soit pas par le biais d'articles académiques.

Vous nous appelez à vous soutenir dans des efforts de régulation ou étatisation – chacun choisira le terme qui lui convient en fonction du degré d'inclinaison vers la gauche. Le contrôle du marché. Ça a tellement bien marché sur le marché locatif d'habitation, qu'il s'agit de l'étendre pour les baux commerciaux. On s'en réjouit. On aura bien compris que les différents intervenants et orateurs de la majorité souhaitent se montrer rassurants. Les petits commerçants sont enchantés et vont faire faillite en étant rassurés.

**Mme Françoise Piron (PLR) :** – Je vous ai entendu, on parle de l'inquiétude des commerçants. Lorsque je me balade dans les rues de Lausanne et dans différents quartiers, ce n'est pas seulement l'inquiétude des commerçants que je ressens, mais celle de certaines catégories de la population, notamment ceux qui vieillissent en ville, qui sont les aînés de cette ville.

Je l'ai déjà dit, les proches aidants s'inquiètent, mais aussi les couples de personnes aînées qui sont proches aidants. Elles s'inquiètent du fait que, petit à petit, la voiture disparaît totalement de la ville. C'est une inquiétude qui fait dire à certains, la première fois que je l'entends et ça fait bien des dizaines d'années que je suis dans cette ville, « je vais bientôt quitter Lausanne ». Je l'entends de plus en plus et cela me fend le cœur pour des personnes qui sont nées dans cette ville et qui ont passé des décennies dans cette ville.

Je sais que la plupart des personnes de ce Conseil ne sont pas concernées par cette problématique de circuler d'un point A à un point B dans cette ville. Pour certaines personnes qui ont des difficultés de mobilité et qui commencent à avoir des soucis avec l'âge dans une ville qui est topographiquement très compliquée, ces personnes sont très inquiètes et je voudrais rappeler dans ce conseil, il faudra aussi tenir compte des besoins de cette population.

Une personne me rappelait dernièrement que l'on oublie que les couples du troisième et quatrième âge, dont l'un s'occupe de l'autre, ont de plus en plus de difficultés parce qu'elles ont absolument besoin de la voiture. Je rappellerai les ambulances qui s'inquiètent aussi de savoir comment est-ce qu'elles vont passer rapidement d'un point A à un point B en cas d'urgence, ou même sans urgence, mais qu'il faut quand même aller rapidement.

Il y a toute une autre population, pas que les commerçants. Il y a toute une partie de la population qui s'inquiète terriblement de cela. Il n'y a qu'à prendre un taxi pour aller chez le médecin. Effectivement, mais ce sera une voiture. Comment traverser la ville? Je dis simplement qu'il y a toute cette tranche de la population que l'on doit aussi entendre.

**M. Louis Dana (Soc.) :** – Je n'ai pas de lecture à vous conseiller, j'ai peut-être juste un interlocuteur à vous conseiller, c'est le Service de l'économie, et peut-être même son directeur, si vous arrivez à lui parler. Il n'y a jamais eu autant de monde dans les rues de Lausanne que depuis quelques années. Ce sont des chiffres qui sont statistiquement prouvés par les commerçants et je pense que c'est important de le dire.

Sur la voiture. La voiture, c'est ce qui a retiré les petits commerces du centre-ville, ce qui a permis aux gens d'aller dans des centres commerciaux qui étaient construits en périphérie et d'aller faire leurs courses là-bas plutôt qu'au centre-ville. Il faut le rappeler.

Monsieur Christe, vous parlez du contrôle du marché. J'aimerais vous citer une personne qui est plus proche de vos obédiences politiques que des nôtres. Parfois, il faut avoir du courage quand on parle de commerce et de mobilité. C'est Jacques Chirac. Au début des années huitante, qu'est-ce qu'il a fait ? Il a limité le nombre de mètres carrés des commerces au centre-ville de Paris. Après, un corollaire qui n'a cessé d'interdire le parcage sauvage, Paris est en train de rattraper son retard. Mais, au début des années huitante, ils avaient beaucoup de retard. Chirac a fait ces deux choses au début des années huitante. Je crois que, quand on se promène dans Paris, le petit commerce a toujours droit de cité.

Ça a été dit, les principaux écueils que doivent subir les commerçants lausannois, c'est les loyers et le commerce en ligne. Dans ce cénacle, on ne va pas trouver de solution. Mais il faut aussi le dire. Madame Piron, vous parlez d'expériences personnelles. A mon tour : j'ai deux grands-mamans qui habitent à Lausanne et qui vont dans des commerces, mais qui ne prennent plus la voiture, parce qu'elles ont près de 90 ans. Elles vont parfois en taxi, parce qu'elles peuvent accéder jusqu'au centre-ville. Elles peuvent y accéder parce que ce sont des personnes âgées qui ont un macaron pour personnes à mobilité réduite. C'est comme ça que ça doit se faire pour les personnes du quatrième âge, comme vous dites. Ce n'est pas en permettant à tout un chacun d'accéder aux commerces.

J'aimerais encore juste dire une chose. Tout le monde a parlé « des commerçants lausannois ». Mais c'est « certains commerçants lausannois » qui s'opposent à la fermeture du Grand-Pont, ce n'est pas tous. C'est important de le dire ici. Je réitère évidemment le soutien du groupe socialiste à la résolution de Mme Kovaliv.

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – Ce soir, on ne se mettra pas d'accord. J'ai bien l'impression qu'on a un discours de sourds. Nos chemins sont parallèles, mais ne se rejoignent pas. J'aimerais rappeler à Mme l'interpellatrice, qui me semble être commerçante en herbe, que la Société des commerçants de Lausanne – et je décline mes intérêts : je suis un de leurs membres – la société des commerçants de Lausanne demande à ce que, justement, on ne ferme pas le Grand-Pont. La Société des commerçants de Lausanne représente les commerçants, ce que vous ne représentez pas. Il faut quand même accepter leur demande, parce que ce sont eux qui font mousser cette ville et qui font vivre cette ville et créent des emplois, qui ont aussi des retombées économiques.

J'aimerais rappeler à notre collègue qui a parlé des électrices et électeurs. Mais ce ne sont pas uniquement des électrices et électeurs lausannois qui font vivre notre ville. C'est une ville centre qui a des obligations. Des obligations de pouvoir y accéder. On ne parle que des commerçants, mais il n'y a pas que des commerçants, il y a aussi les médecins, les dentistes, les fiduciaires, toute une série de corps de métiers qui opèrent à Lausanne et qu'il faut aider. Je pense qu'il faut remettre un peu l'église au milieu du village. Je vous demande de ne pas soutenir cette résolution.

Ah oui, je voulais encore ajouter une chose ! En 2005, j'ai déposé un postulat qui demandait à ce qu'on mette le Grand-Pont, les Terreaux, Gilles Gonin, le Grand-Chêne en sens unique en créant une grande boucle. Comme une espèce de grand giratoire. À l'époque, c'était une motion. Elle avait été acceptée. Pour la petite histoire.

**M. Olivier Thorens (Les Verts) :** – Je voulais revenir sur quelques propos de M. Christe et Mme Piron. Monsieur Christe, vous utilisez le terme de « dogmatisme ». Mais il faut l'attribuer à l'attitude que vous et une bonne partie de la droite avez. Vous qui luttez bec et ongles pour maintenir le trafic motorisé plutôt que de prendre vos responsabilités de manière pragmatique sur la problématique, notamment environnementale, que cause la mobilité actuelle.

Aussi, vous dites que l'on souhaite supprimer le 28% de trafic qui n'est pas de transit sur le Grand-Pont. C'est évidemment une interprétation de nos propos de très mauvaise foi. Je ne suis pas complètement surpris. Il ne s'agit évidemment pas de supprimer cette mobilité de 28% de personnes qui ne sont pas en transit, mais il s'agit de reporter ce trafic sur d'autres modes de transport, et, pour les TIM restant sur d'autres axes routiers.

Finalement, pour éviter que vous ne déformiez mes propos quand je parle des intérêts « supposés » des commerçants de Bourg - Saint-François, je parle bien de l'attribution de leurs difficultés à la

fermeture du Grand-Pont aux TIM. En aucun cas je ne vais délégitimer leurs intérêts commerciaux et à pouvoir avoir des commerces attractifs pour les personnes, y compris à l'extérieur à la ville.

Vous citez aussi le haut de Marterey. Visiblement, cela vous anime beaucoup. Mais vous semblez oublier que la fermeture de la rue de Bourg au trafic ou encore la fermeture de la rue de Haldimand ont permis aux commerçants d'être beaucoup plus attractifs et de figurer parmi les rues aux commerces les plus florissants de la ville.

Et puis pour Mme Piron, vous vous inquiétez des proches aidants et des personnes à mobilité réduite. Je salue et partage vos inquiétudes. Mais je crois franchement que vous faites fausse route en attribuant leurs difficultés à la réduction de la place de la voiture en ville. C'est aussi négliger l'aspect hostile des routes abondamment fréquentées par les voitures, que de voir uniquement la problématique des routes. C'est aussi négliger le bénéfice que peut avoir l'amélioration de la piétonisation pour une mobilité apaisée, et aussi l'aspect de promotion de la santé que la piétonisation, et la valorisation des modes de transport actifs peut avoir sur notre santé à toutes et à tous, et la santé de nos aînés.

Finalement, pour finir sur un exemple personnel, puisque c'est la mode ce soir, je connais aussi des médecins qui se sont tout fraîchement installés sur la place Bel-Air et qui souhaitent ardemment la fermeture du Grand-Pont aux transports individuels motorisés. Donc il faut arrêter de s'attribuer la représentation de toutes les personnes qui sont dans des professions libérales et les commerçants, alors qu'il s'agit juste d'une poignée de commerçants qui mettent un frein à la fermeture du Grand-Pont aux TIM.

**Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) :** – J'ai toujours aimé faire du shopping, aller en ville, manger un petit truc. Ça fait cinq à sept ans que je n'ai plus aucun plaisir et j'ai découvert Wish et Ali Express. J'ai attendu longtemps que les commerçants se fédèrent comme pour le Grand-Pont maintenant. Et voilà.

Je voulais dire à M. Dana que nous partageons un café historique. On a du plaisir à côtoyer les amis et les patrons. Ils pourront vous dire à quel point ils ont perdu de la clientèle. Avant, il y avait des zones bleues. On s'arrêtait boire un petit café, grignoter un petit truc. Maintenant, c'est fini. On est nombreux à ne plus y aller ou à attendre 20 h pour qu'on arrête de nous coller. Alors voilà, j'ai beaucoup d'amis qui ont déjà quitté Lausanne et je comprends tous ceux qui aimaient cette ville et n'ont plus envie d'y être.

**Mme Ariane Morin (Les Verts) :** – Puisqu'on est dans une soirée où on parle de nos expériences personnelles, permettez-moi de parler d'une expérience personnelle en réaction aux propos de Mme Saugy, qui a cru utile de me rappeler que Lausanne est une ville en pente. Je parle vraiment d'expérience, puisqu'il se trouve que j'habite à côté du Grand-Pont. Madame Saugy, l'axe Grand-Pont - Terreaux est plat, comme le Grand-Pont. La place Saint-François est plate. Vous ne semblez pas l'avoir remarqué. Faut-il en déduire que, comme une partie du PLR, vous vivez dans une réalité parallèle ?

**M. Valéry Beaud (Les Verts) :** – On a entendu je ne sais pas combien de fois le mot « commerçant » générique. Il ne faut pas généraliser cette catégorie de commerçants. Il ne faut pas les mettre tous dans le même panier. On a aujourd'hui une très petite minorité de commerçants qui prennent en otage le projet de tram et l'ensemble de la ville.

Je vais vous citer l'avenant à la convention pour le tram. Il est accessible sur le site de l'Etat de Vaud. Je vais vous citer les associations de commerçants qui ont accepté, qui sont en faveur du tram et dès lors de la fermeture du Grand-Pont. La Société coopérative des commerçants lausannois, le Trade-Club Vaud, Gastro Lausanne, l'association des hôteliers de Lausanne et environs, l'association des commerçants de la rue Centrale, l'association des commerçants du haut du Petit-Chêne. C'est six acteurs qui ont signé l'avenant, les 17 et 18 décembre 2020.

Arrêtons donc de dire « les commerçants ». C'est une petite minorité aujourd'hui qui empêche l'ensemble des autres commerçants d'augmenter leur clientèle puisque, comme l'a dit Mme Germond, ce sont 15 millions de voyageurs annuels qui viendront de façon facilitée au centre-ville de Lausanne, notamment tout cet énorme bassin de population de l'Ouest lausannois en plein développement. Ils auront un accès facilité au centre-ville et à nos commerces.

**Mme Gaëlle Kovaliv (EàG) :** – Moi aussi, je veux rassurer Mme Piron. Les personnes du quatrième âge pourront toujours accéder, comme l'a dit Louis Dana, en taxi. Vous aimez bien l'image de la gauche, mais on ne va pas dépaver les rues. Il y aura toujours moyen d'accéder. On ne peut pas interdire l'accès du troisième et quatrième âge.

Monsieur Pernet, je ne savais pas que pour aller chez un avocat, chez un médecin, ou un commerçant, il fallait posséder une voiture individuelle. Je pense que ce sont des commerces chez qui on peut aller par d'autres moyens. C'est bien cela qu'on défend aujourd'hui. Il a été soulevé qu'il y a des personnes qui sont inquiètes. Mais ne devrait-on pas être tous inquiets de la catastrophe climatique, des particules, de toutes les choses qui s'abattent sur nous ? C'est ça l'urgence.

C'est ce qui me sidère, qu'on est encore là à débattre d'est-ce que je peux aller acheter ma robe en commerce parce qu'il y a trop de monde dans la rue. Il ne faut pas parler de ça. Ce qu'il faut dire, c'est qu'il faut prendre les mesures, faire des choses, ce qui devrait nous unir ce soir, si, vraiment, on voulait faire quelque chose. Libre à vous de vous dire que vous vous en fichez, que ça ne s'abattra pas sur vous, mais c'est de notre responsabilité de défendre le bien commun et c'est ça aujourd'hui, les urgences.

**Mme Françoise Piron (PLR) :** – Est-ce que le commerce en ligne, qui est en train de se développer à tour de bras, est meilleur pour la planète ?

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Je ne peux pas me positionner sur le débat. Je suis déjà longuement intervenue précédemment. Mais un mot sur la résolution.

Vous l'avez compris, sur le fond, la Municipalité partage sa position. C'est ce qui est prévu avec l'arrivée du tram, la fermeture ou l'autorisation uniquement à la mobilité douce et aux transports publics sur le Grand-Pont, puisqu'on parle toujours de fermeture, mais c'est à un seul mode. Donc c'est cette position que nous partageons.

Par contre, nous considérons que les négociations actuellement en cours avec le potentiel accord sur, temporairement, une possibilité d'avoir encore les TIM sur le Grand-Pont est indispensable pour toutes les raisons que j'ai évoquées. Et que nous continuerons avec cette feuille de route de négociation, même si l'intention finale est bien celle qui est exprimée dans cette résolution.

Si nous devions échouer dans la conclusion d'un accord, évidemment, nous entamerions les démarches qui iront dans le sens qui est évoqué ici ce soir. Ce que nous n'espérons pas. Enfin, on ne peut pas exclure non plus cette possibilité, qui, je pense, serait une situation très perdante pour tout le monde. Comme l'a rappelé M. Beaud, une grande partie des acteurs économiques et commerciaux de la Ville avait signé cet avenant en 2020 et soutient le compromis trouvé.

La discussion est close.

**Le Conseil, par 52 oui, 18 non, et 0 abstentions, adopte la résolution de Mme Kovaliv.**

(insérer délibéré)

La séance est levée à 20 h 20.

## Deuxième partie

**Membres absents excusés** : M. Matthieu Carrel ; Mme Anna Crole-Rees ; Mme Sima Dakkus ; Mme Alice De Benoît ; M. Johann Dupuis ; Mme Sara Gnoni ; M. Ngoc Huy Ho ; Mme Gaëlle Lapique ; Mme Astrid Lavanderos ; Mme Patrizia Mori ; M. Fabrice Moscheni ; M. Andrea Münger ; M. Jacques Pernet ; Mme Joëlle Racine ; Mme Anaïs Timofte ; Mme Maurane Vouga

**Membres absents non excusés** : Mme Isabelle Bonillo ; Mme Özlem Dursun ; M. Jean-Pascal Gendre ; M. Sébastien Kessler ; Mme Feryel Kilani ; M. Yusuf Kulmiye ; Mme Maïmouna Mayoraz ; Mme Franziska Meinherz ; M. Antoine Piguet ; Mme Onaï Reymond ; M. Jean-Claude Seiler ; Mme Diane Wild ; Mme Manon Zecca

Membres présents	71
Membres absents excusés	16
Membres absents non excusés	13
<b>Effectif actuel</b>	<b>100</b>

A 20 h 50, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

### Interpellation urgente de M. Mountazar Jaffar et consorts « Bourdonnette : sa (qualité de) vie en péril »

#### Développement

(insérer doc)

**M. Mountazar Jaffar (Soc.)** : – Ce quartier est le plus grand, à l'heure actuelle, de Lausanne, et les habitants n'ont peut-être pas forcément pour habitude de se plaindre. Après les violences de bandes rivales dans le quartier, l'absence de parking vélos ou l'absence de projet participatif, c'est l'absence de commerce qui nous occupe ce soir.

À la Bourdonnette, pendant des années, les habitants et les habitantes...

**La présidente** : – Un peu de silence, je vous remercie.

**M. Mountazar Jaffar (Soc.)** : – Pendant des années, les habitants des quartiers ont pu bénéficier d'un commerce et d'une poste, cependant, le Denner s'en est allé depuis un moment. Depuis trois ans, sauf erreur maintenant, c'est vraiment un petit commerce qui a repris le local de la Bourdonnette. La poste qui existait est partie aussi à la Bourdonnette, comme dans d'autres quartiers de la ville. Quelques-uns de ces services sont restés dans cette épicerie. Comme ailleurs, il restait quelques services postaux, mais la poste s'en est allée.

Ce qui m'amène devant vous, c'est que le Denner a aussi fermé. Je rassure nos collègues de droite. Ce n'est pas en raison de la piétonnisation de la Bourdonnette que le commerce s'en est allé. La Bourdonnette est piétonne, c'est le cas depuis aussi longtemps que je puisse m'en rappeler.

À l'époque, la situation posait déjà problème. Dès le moment où le Denner a décidé de partir, il y avait une situation de monopole. Les commerçants ont pu avoir une situation de monopole avec des prix libres. La Municipalité me complétera peut-être, mais il y a un certain nombre d'étudiants qui habitent de l'autre côté de la route, qui ne font pas partie du quartier, mais qui venaient faire leurs courses au quartier. Ils sont aussi impactés. Le problème là-dedans, ce n'est pas le commerce du type épicerie qui rend bien des services dans certains quartiers de la ville avec des horaires étendus et une large gamme de produits, c'est juste que l'on a un commerce de ce type dans un quartier où on sait que le revenu annuel est inférieur à la médiane de la ville.

Il y avait déjà ce petit problème qui se posait, les habitants n'en étaient pas tout le temps conscients, mais on vivait quand même avec. Maintenant que le commerce est fermé, la situation est plus grave. Il y a le concept anglo-saxon que l'on pourrait traduire par « désert alimentaire » et qui gagne Lausanne. Un quartier de base excentré se retrouve sans aucune offre de commerce.



À l'époque, cette épicerie pouvait dépanner des ménages qui étaient peu mobiles, pour des courses un peu ponctuelles, mais à l'heure actuelle, si vous connaissez la géographie de Lausanne, les commerces les plus proches du quartier se retrouvent à Chavannes ou Malley Lumières, par exemple, et nous n'y allons pas à pied. On ne fait pas la montée de Malley pour aller faire nos courses. Donc la Bourdonnette est encore plus isolée qu'elle ne l'était déjà.

En deuxième problème, qui n'est pas central dans l'interpellation, c'est que ces commerces permettaient d'agrèger une importante part de la vie sociale du quartier. De nombreuses personnes se réunissaient là-bas en fin de journée, mais avec cette fermeture, on a créé un désert alimentaire et un désert social. Plus personne ne se retrouve sur la place centrale.

À ma connaissance, aucune situation n'est similaire à Lausanne. Je n'ai pas eu le temps de faire une enquête très poussée, mais si vous vous posez la question, vous voyez vite que peut-être à cinq minutes à pied de chez vous vous aurez un Aldi, un Lidl, etc. Mais la Bourdonnette, non.

Il ne s'agit pas de blâmer la Ville de Lausanne. Nous sommes conscients que dans une telle problématique, la ville a des pouvoirs assez limités, mais il s'agit de prendre le problème au sérieux, parce que comme je le disais, les habitants pour X ou Y raison, pour des raisons de légitimité font moins part de leurs soucis de manière spontanée. Mais ce soir, il s'agit de dire qu'il y a un problème urgent qui aurait peut-être été plus rapidement traité dans d'autres quartiers, mais encore une fois, il ne s'agit pas de dire que la ville ne fait rien pour le quartier, mais de dire que la ville fait ce qu'elle peut pour trouver un repreneur qui puisse faire des tarifs en adéquation avec le pouvoir d'achat des gens de ce quartier.

Je pose mes questions à la Municipalité ? Très bien. Merci. La première question : quelle est la position de la Municipalité face à cette situation ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Merci pour cette question. La Municipalité regrette et déplore vivement cette situation qui est, à notre connaissance, inédite à Lausanne. Elle pourrait évidemment se présenter dans d'autres quartiers.

La Municipalité ne gère pas les commerces, notamment les commerces alimentaires. Nous sommes toujours exposés à des risques de fermeture. S'agissant de la Poste, la situation est d'autant plus regrettable à la Bourdonnette que, contrairement à ce qu'il se passe dans d'autres quartiers, la Poste qui a été émoussée avec des fermetures conformes au droit fédéral. Nous avons pris les devants à la Bourdonnette en obtenant l'accord du quartier pour fermer la Poste de la Bourdonnette et rouvrir une agence postale. Cela ne s'est pas fait de gaieté de cœur.

Les habitants considéraient que les horaires de la Poste avaient été tellement restreints au cours du temps qu'une agence postale pourrait offrir un service à la clientèle au moins équivalent que ce qui était précédemment offert en termes d'horaires. La Poste nous a garanti, comme chaque fois, que les agences postales pérennes offrent des solutions durables.

En zone urbaine, c'est relativement rare. On peut se trouver de longs mois sans solution, mais, à l'heure actuelle, on a la démonstration que dans un secteur où il y a très peu de commerces, la pérennité de l'agence postale repose sur les épaules d'un seul commerçant. Si l'existence de ce commerce est à un moment donnée menacée, qu'il y a un changement de gérant, qu'il y a des travaux ou une vacance qui dure plusieurs mois, il n'y a plus de prestations d'agence postale. C'est bien la démonstration que l'agence postale n'est pas une pérennité en termes de service public. Il y a des sous-enchères salariales qui sont pratiquées et cela pose aussi des problèmes en termes de service public, de prestations offertes, et en termes de pérennité des prestations.

Ce qui a été dit par l'interpellateur est exact, il y a eu pendant un long moment un Denner, qui a bien fonctionné, mais il y a eu un système de froid qui est tombé en panne. Le gérant a résilié la location faute de trouver une solution à ce problème. Ensuite, la Fondation lausannoise pour la construction de logements, FLCL, a procédé aux réparations nécessaires à hauteur de 120 000 francs, et il y a eu un repreneur qui a été trouvé. Cela a bien fonctionné au départ. Ensuite, le commerce a commencé à péricliter. Le bail est résilié au 31 décembre, le loyer est payé jusqu'au 31 décembre. Il n'y a pas de solution à court terme qui puisse être trouvée. L'enjeu sera la suite. Il faudra trouver un repreneur.

**M. Mountazar Jaffar (Soc.)** : – Seconde question : à court terme, quelles sont les solutions qui peuvent être envisagées pour la réouverture d'un commerce alimentaire ?

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Les moyens de la Municipalité sont limités d'un point de vue légal et formel. Il est important de dire qu'en aucun cas ce serait un obstacle de loyer. La FLCL obtient des loyers très préférentiels pour ces surfaces-là.

Ce que nous allons faire et que nous avons déjà commencé à faire, c'est épauler la FLCL dans le cadre d'un groupe de travail commun, de manière à ce que l'on puisse démarcher une série de potentiels repreneurs et espérer trouver quelqu'un qui puisse rapidement reprendre l'activité et que l'on retrouve un commerce généraliste.

**M. Mountazar Jaffar (Soc.)** : – Concernant la Poste, de quels moyens dispose la Municipalité pour qu'elle maintienne ses services ?

**M. Grégoire Junod, syndic** : – La réponse est un peu la même que la question précédente, la Municipalité ne dispose d'aucun moyen qui permette d'imposer la réouverture d'un office de poste d'une agence postale. Le seul moyen que l'on a, c'est d'aider la FLCL et de souhaiter qu'il y ait un repreneur, puis que ce commerçant accepte de faire un contrat avec La Poste. Nous en sommes limités à cela. En matière de service postal, la Municipalité n'a aucune compétence de possibilité de rouvrir un office de poste ou une agence postale.

**M. Mountazar Jaffar (Soc.)** : – A long terme, une collaboration entre la FLCL, la ville et les acteurs privés est-elle envisageable en prenant en compte le pouvoir d'achat spécifique des habitants du quartier ?

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Nous avons mis sur pied un groupe de travail pour chercher des épiciers, des boulangers et des kiosquiers qui seraient prêts à reprendre cette surface-là. On a essayé de réfléchir à une ouverture d'un mini-centre commercial qui regroupe tout cela et un magasin d'alimentation généraliste avec une agence postale, de manière à offrir une prestation adaptée aux besoins du quartier. On espère vivement qu'ils vont y parvenir, mais nous n'avons pas les moyens de contraindre ou quoi que ce soit. Tout ce que nous pouvons faire en la matière, c'est d'aider la FLCL à retrouver un repreneur le plus vite possible.

**M. Mountazar Jaffar (Soc.)** : – Quelle est la vision à court, moyen et long terme de la ville concernant la qualité de vie du quartier de la Bourdonnette ?

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Il y a plusieurs enjeux. Il y a l'enjeu qui se pose prochainement de celui de l'assainissement des bâtiments, la rénovation des bâtiments, il y a eu un postulat qui a été déposé dans ce conseil et qui souhaitait apporter plus de mixité sociale à la Bourdonnette. Il va y avoir des enjeux indéniables lorsque les projets de rénovation vont arriver sur la table. Ce sont probablement des enjeux pour les années qui viennent. Effectivement, il y aura un besoin de rénovation de ces immeubles, d'assainissement des bâtiments. La densification n'est pas l'objectif. C'est un quartier déjà bien dense. Mais un projet de cette envergure pourrait amener un peu de mixité sociale. Ce sera un enjeu dans les années qui viennent.

Plus largement, la Bourdonnette est aujourd'hui un quartier relativement isolé à Lausanne et qui connaîtra un très important développement immobilier à proximité. Notamment à Chavannes. C'est environ 3000 personnes qui vont arriver sur le site en 2024 et 2025. Il y a un campus santé avec 500 logements et la présence de 1500 étudiants qui vont arriver sur le site. Le site va considérablement se développer. Cela devrait apporter des solutions à moyen et long termes en termes de commerce. On sera dans un secteur avec une taille critique et largement suffisante pour avoir peut-être plusieurs commerces d'alimentation générale. La solution n'est pas trop inquiétante à long terme, mais elle mérite que l'on trouve rapidement une solution à court terme.

Il va y avoir de nouveaux habitants et de nouvelles habitantes à proximité immédiate, il y aura une jonction qui sera créée avec le quartier Prés-de-Vidy, une jonction piétonne, souterraine ou par-dessus la route. Cela va créer cette jonction, et cela permettra aussi d'aider le quartier.

## Discussion

**M. Mountazar Jaffar (Soc.)** : – J'en ai terminé avec les questions. Est-ce que vous diffusez la résolution, monsieur le secrétaire ?

## Résolution Mountazar Jaffar

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, en collaboration avec la FLCL, se penche pour trouver au plus vite une solution permettant aux habitant-e-s de la Bourdonnette de bénéficier à nouveau d'un service postal, et d'un commerce prenant en compte le pouvoir d'achat spécifique du quartier.

**Mme Ariane Morin (Les Verts) :** – Je voulais juste intervenir. J'adhère sans réserve. Je crois que tout mon groupe adhère sans réserve à cette résolution.

Je voulais intervenir sur un point. C'est aussi une question que je pose à la Municipalité. L'UNIL se trouve à proximité de la Bourdonnette. Nous sommes à une station de métro, à peu près cinq à dix minutes. Il n'y a pas de déserts alimentaires, mais il y a un problème avec les cafétérias. Les journaux s'en sont fait l'écho. Les prix augmentent. Cela devient difficilement accessible pour les étudiants. Il y a aussi une épicerie qui offre tous les produits.

Peut-être un élément qui pourrait ajouter à l'intérêt d'ouvrir un commerce à la Bourdonnette, c'est que ça pourrait aussi attirer, en plus des étudiants qui habitent à proximité de la Bourdonnette, l'UNIL. Est-ce que la Municipalité a des discussions ou des contacts avec l'UNIL ? Est-ce que cela pourrait attirer des commerçants potentiels ?

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Nous apporterons tout notre soutien à la résolution déposée par l'interpellateur. Il n'est pas acceptable qu'un quartier aussi grand et important pour Lausanne que celui de la Bourdonnette n'ait plus de commerce et d'accès aux services publics essentiels qu'est celui de la Poste.

M. l'interpellateur a souligné l'important manque qu'il y a dans ce quartier, qu'il s'agisse de commerce ou de service public, c'est certainement le quartier le moins bien doté par nombre d'habitants de la Ville de Lausanne, alors que c'est l'un des plus grands. C'est un quartier populaire. Ce n'est pas neutre et anodin, cette corrélation. Je pense qu'il y a un vrai problème de notre part et un vrai manque de préoccupation. Je le dis pour moi et notre groupe sur la précédente législature. Nous avons très peu souvent entendu parler du quartier. Il va falloir changer tout cela au sein de ce conseil plus généralement. Il faut commencer par voter cette résolution, mais je me réjouis aussi que l'on ait les débats et les discussions sur les postulats sur lesquels on se penchera prochainement.

Il faut que le plénum apporte plus d'attention et de soutien à ce quartier de manière plus générale. Dans l'attente, un plein soutien à la résolution qui nous a été proposée.

**M. Ilias Panchard (Les Verts) :** – Merci à notre collègue Jaffar pour son interpellation urgente et merci pour les réponses municipales. C'est un sujet qui nous concerne tous et toutes. Je reviens sur deux aspects, d'abord l'aspect postal. On voit cette dynamique de fermeture ou de création d'agences postales un peu partout. Je pense notamment à Saint-Paul. Ça concerne des quartiers et des avenues densément peuplés. On voit des menaces un peu partout. Même chose à Saint-François. Une lutte est en cours là-bas. C'est quand même assez ahurissant, quand on parle d'une ville de la taille de Lausanne. Ce n'est pas notre vision de la modernité, surtout quand ça concerne un service de base. Nous l'avons dit plusieurs fois dans ce Conseil communal. Je reviens sur un aspect particulier qui a été évoqué par le syndic que ce soir et dans la presse, la construction de logements, de nouveaux quartiers du côté de la Bourdonnette, entre la Bourdonnette, l'autoroute et la piscine sur la commune de Chavannes.

J'ai cet espoir que ça dynamise le secteur, que ça aidera à désenclaver la Bourdonnette. Par contre, il y a un aspect qui m'inquiète et qui est remonté par les acteurs de terrain, la nécessité d'une implication forte et rapide des associations de quartiers, de la maison de quartier, des animateurs, au développement des futurs quartiers. Il y a une espèce de manque d'implication. C'est difficile quand ça concerne une autre commune et pas la commune de Lausanne uniquement. Je profite de ce débat pour faire remonter ça. On a parlé de commerce. On peut penser à la mobilité ou à l'emploi. Que ça ne se cantonne pas à l'aspect jeunesse/prévention/trouble à l'ordre public. Là-dessus, il y a déjà eu un certain nombre de discussions. Mountazar Jaffar connaît bien mieux la problématique que moi. C'est anticipé par les communes alentour. On voit tous les clichés, tous les risques de n'aborder que ce point. Il y a une volonté de terrain d'avoir une implication, avec les habitants de la Bourdonnette, au développement du quartier et des alentours. La Municipalité a son

rôle à jouer là-dessus. Évidemment, il y a des limitations, étant donné que ça concerne aussi une autre commune.

**Mme Anouck Saugy (PLR) :** – Le groupe PLR remercie M. Mountazar Jaffar et soutiendra sa résolution.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Il y a un élément à prendre en compte, un élément de marché. Ce qui fait la différence de la Bourdonnette par rapport à d'autres quartiers lausannois, y compris des quartiers populaires qui ont des niveaux de pouvoir d'achat comparables, c'est quand bien même c'est un secteur bien desservi en transport public, à proximité de l'université, avec quand même une rupture, c'est un quartier qui est quand même très isolé par sa géographie, son urbanisme. Il vit pour lui-même. Il compte environ 2000 habitants.

Avec 2000 habitants, on ne s'en rend pas toujours compte, mais on est à la limite de la taille nécessaire pour un commerce d'alimentation générale. Je prends un autre exemple qui est un peu différent. Avec le quartier des Fiches, un quartier mixte, on a un niveau de pouvoir d'achat différent. On a souvent parlé de ce quartier ici. C'est 650 logements. C'est 1500 nouveaux habitants installés. Ce n'est pas suffisant pour avoir un commerce d'alimentation générale.

On a un petit commerce officieux qui existe, mais il ne remplit pas la vocation d'un commerce général avec toutes les prestations habituelles. En plus, c'est très cher. Toutes les chaînes de commerce, les chaînes de petit commerce, nous l'ont dit : on n'a pas la taille critique. C'est une des choses qui va quand même changer, avec le développement des quartiers voisins et sur lesquels on n'a aucune prise, parce qu'ils ne sont pas sur Lausanne. On va se trouver à une échelle qui devrait fortement réduire ce risque.

Encore une fois, l'urgence, c'est de trouver une solution maintenant. On va aider la FLCL à le faire. Le propriétaire est prêt à faire les efforts qu'il faut pour avoir des conditions attractives. L'enjeu, c'est d'offrir une solution commerciale aux habitants de la Bourdonnette. On pourra plaider la cause de l'université comme argument commercial, même si honnêtement, le fait qu'il y ait une rupture de ligne avec le métro, qu'il y ait l'autoroute entre les deux, c'est un handicap important pour les étudiants. Ils vont sans doute plus facilement à l'EPFL à vélo ou à pied. Mais effectivement, un commerce peut aussi remplir ce rôle.

**Le Conseil, par 61 oui, 0 non, et 4 abstentions, adopte la résolution de M. Jaffar.**

(insérer délibéré)

## **Interpellation de Mme Marlène BERARD et consorts « Beaulieu : un petit tour et puis s'en va. A quand la fin du manège ? »**

Développement

(insérer doc)

**Mme Marlène Bérard (PLR) :** – Comme vous le savez, en juin 2022, un nouveau directeur de Beaulieu SA avait été nommé par le conseil des ministres à Sion. Cinq mois après, on apprenait qu'il avait donné sa démission pour des questions de divergence avec le conseil d'administration. Ce départ soulève plusieurs questions, notamment en termes de gouvernance, en termes de répartition des tâches, entre direction et conseil d'administration, dans une société anonyme de droit privé. La répartition des tâches en conseil d'administration, qui doit avoir une vue stratégique de la marche des affaires, et la direction, qui doit avoir une vue opérationnelle de la marche des affaires, est assez clairement définie.

Dans le cas de Beaulieu SA, c'est un peu différent. L'actionnaire unique de la société et la Ville de Lausanne, représentée par le syndic en qualité de vice-président du conseil d'administration, représentant de l'actionnaire majoritaire au sein du conseil de fondation. La question qui se pose est de savoir quel est le rôle de la ville au sein de ce conseil d'administration, le rôle que l'on veut donner à la direction pour qu'elle puisse mener à bien ses fonctions. Sur le fond, l'objet de cette interpellation n'a pas pour mission de pointer du doigt le rôle de la ville au sein du conseil

d'administration. On n'est pas ici en train de refaire le débat de l'orientation stratégique qui a été voulue en créant Beaulieu SA.

En revanche, la question se pose quand même de la marge de manœuvre de la direction, de ce que veut le conseil de fondation de Beaulieu SA, parce que les activités de Beaulieu sont concernées, le rayonnement du Canton. Le groupe PLR estime nécessaire de poser une série de questions à la Municipalité. J'en viens aux questions.

Première question : Quelles sont les prérogatives du conseil d'administration de Beaulieu SA ?

Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Je vous remercie pour cette interpellation. Elle est parfaitement légitime, c'est un sujet important pour le Conseil communal. C'est une société à 100 % aux mains de la ville, dans un site stratégique en termes de développement pour la ville. Quelques éléments généraux sur lesquels on reviendra peut-être.

Je ne suis pas certain que le départ du directeur pose un problème de gouvernance de Beaulieu SA. Par contre, ça pose de réels problèmes et c'est malheureusement des choses qui arrivent, et on s'en serait bien passé. On a procédé à un recrutement qui n'était pas le bon, pas au sens des compétences de la personne, mais, manifestement, aussi bien le candidat choisi, qui a accepté le poste proposé, que le conseil d'administration qui l'a nommé, ne se sont pas bien compris sur le développement de la stratégie. Ces divergences de point de vue ont débouché sur un départ, qui nécessite de remettre l'ouvrage sur le métier pour engager un nouveau directeur ou une nouvelle directrice.

C'est un contretemps pour Beaulieu et cela complique la marche de la société et du conseil d'administration. On s'en serait volontiers passé. Encore une fois, les ressources humaines, ce n'est pas une science exacte, ce sont des choses qui arrivent parfois. Ça arrive de ne pas faire le bon choix, de ne pas bien se comprendre sur les objectifs. Je crois que ça ne pose pas un problème de gouvernance.

S'agissant de votre question, sur les prérogatives du conseil d'administration, ces prérogatives sont définies par la loi, comme pour toutes les sociétés anonymes. C'est l'article 716 du Code des obligations qui précise les prérogatives d'un conseil d'administration. Ce sont toutes celles qui ne reposent pas sur celles qui sont de la compétence d'assemblées générales, avec des prérogatives exclusives, inaliénables, de la responsabilité du conseil. C'est notamment la haute direction de la société, la nécessité de fixer un règlement d'organisation du conseil d'administration, de fixer les principes de comptabilité du plan financier, de nommer et de révoquer les personnes chargées de la gestion et de la représentation, concrètement aussi de nommer la direction. Il s'agit aussi d'exercer la surveillance sur les personnes chargées de la gestion, pour s'assurer du respect de la loi et des statuts. Il s'agit aussi de préparer l'assemblée générale. Le conseil d'administration peut, et il l'avait fait à Beaulieu, créer un certain nombre de commissions, de comités du conseil d'administration chargés de tâches spécifiques. Il peut bien entendu déléguer la gestion de la société à la direction de la société, ce que nous avons fait.

**Mme Marlène Bérard (PLR)** : –Quelle est le cahier des charges du directeur ou de la directrice de Beaulieu SA ?

**M. Grégoire Junod, syndic** : – C'est un cahier des charges assez standard. Il a évidemment la fonction de diriger la société, d'élaborer la stratégie en accord avec le conseil d'administration, de mettre en œuvre la stratégie et les objectifs décidés par le conseil d'administration, de respecter des objectifs financiers définis par le conseil, de rendre des comptes réguliers sur les activités et la situation financière de la société, de mettre en place des structures organisationnelles nécessaires, de conduire la société, du point de vue opérationnel, avec les membres de la direction, de mettre en place un système de contrôle interne, d'assurer les relations avec les institutions politiques, d'informer régulièrement les financeurs publics, de contribuer au développement et au rayonnement du site, et d'être évidemment aussi, et c'est un aspect très important, en contact direct avec les clients importants de la société. Il y a une dimension de vente qui est particulièrement importante sur un site comme Beaulieu. Il faut créer des relations de confiance avec les financiers, les investisseurs, les clients, développer des partenariats entre prestataires et locataires. Voilà les missions principales d'un directeur de Beaulieu.

Ce sont des missions qui encombrent à tout directeur de société, pour partie. Pour partie, cela relève plus spécifiquement des activités en lien avec la société Beaulieu SA.

**Mme Marlène Bérard (PLR) :** – Lorsque le directeur actuel fait état d'une vision différente du conseil d'administration quant à l'exploitation du site, de quelle différence parle-t-il ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Je vais être un peu plus long sur la réponse, pour reprendre un certain nombre d'éléments et d'orientations que nous avons souhaité donner au site, que vous avez validé en partie dans le cadre du préavis Beaulieu à la suite de la crise, pour la recapitalisation, à la suite de laquelle la Ville reprenait le contrôle de ce qui allait devenir Beaulieu SA. Pour dire que la conviction de la Ville était aussi la conviction du conseil d'administration, c'est que le site de Beaulieu doit se développer sur une série d'activités. C'est une démarche qui était déjà engagée dans le cadre de la fondation à l'époque, en installant dans le palais de Beaulieu le Tribunal arbitral du sport, en engageant des travaux de rénovation du théâtre qui a été rouvert, mais aussi du restaurant sur site. Mais aussi en accueillant sur le site des locaux de l'hôpital de la clinique de la Source. Une partie du centre de formation de la Source, école d'infirmières et infirmiers, se trouve maintenant sur le site de Beaulieu avec un incubateur d'innovation autour duquel la Source joue un rôle de formation pour les infirmières et les infirmiers, mais elle joue aussi un rôle d'incubateur et de sites d'innovation où de jeunes startups peuvent venir tester leur modèle sur un plan médical et financier. C'est un projet très porteur pour la suite.

Le principe a été celui de la diversité. Nous avons tourné le dos à l'idée d'avoir un site entièrement dévolu à des grandes foires. C'est-à-dire que le concept qui consiste à dire que l'on garde des milliers de mètres carrés en plein cœur de ville et qu'on les loue quelques semaines par année pour assurer l'ensemble de rentabilité du site, qui était le modèle du Comptoir suisse, et le modèle de grandes foires que l'on a pu connaître à Genève, à Berne, Bâle, qui toutes ont connu des difficultés similaires à celles qu'a connu Beaulieu, c'est un modèle dépassé sur le plan financier, parce qu'il ne fonctionne plus. Nous n'avons plus de porteurs de projet pour une série de raisons, qui sont susceptibles, sur deux semaines d'activités, de générer des revenus suffisants pour faire vivre un site durant une année, et cela n'a pas de sens non plus du point de vue urbanistique. Aujourd'hui, on souhaite une ville désenclavée. On souhaite que Beaulieu puisse remplir la double fonctionnalité du site de congrès et d'expositions et manifestations, mais aussi d'un site ouvert sur le quartier toute l'année, avec de magnifiques jardins, avec une valeur patrimoniale indéniable.

J'ai grandi dans le quartier de la Pontaise en étant enfant. Beaulieu est un site dans lequel on ne se rendait jamais parce que c'était toujours fermé. C'est cette image que l'on souhaite casser pour l'avenir, en ayant un site qui se développe dans trois domaines. Il faut d'abord se développer dans une série de prestations, d'offres pour le quartier et pour la ville. Il faut un site qui soit ouvert et qui vive toute l'année. Sur Beaulieu et le développement immobilier qui sera conduit par la ville, on souhaite avoir des activités ouvertes au quartier et à la population. C'est le sens du projet des halles sportives que l'on a lancé pour cinq ans, qui s'est réalisé avec une vingtaine de partenaires dans le domaine du sport et de l'innovation. Il connaît un succès immense, bien au-delà de ce que l'on pouvait estimer. Il y a déjà un postulat qui a été déposé dans ce Conseil par M. Philippoz qui nous dit, déjà maintenant, après quelques mois d'ouverture, qu'il faut trouver des solutions pour pérenniser les activités qui sont développées dans les halles sportives, au moment où elles prendront fin dans cinq ans, idéalement sur le site de Beaulieu, sinon ailleurs en ville. Ça montre que ça marche bien, on a réussi à ramener des gens sur le site. Si vous êtes allés à Beaulieu, vous avez pu constater la différence. Le restaurant a rouvert, les halles sportives fonctionnent bien. On a une activité régulière. Le premier volet est donc d'avoir une série d'activités qui sont ouvertes sur le quartier.

Le deuxième volet très important, ce que nous souhaitons sur ce site, c'est le postulat qui a été posé au moment où vous avez accepté de recapitaliser la société, nous souhaitons développer des activités et des emplois sur ce site. Cela signifie que les 40 à 50 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher qui seront développés dans le cadre de gabarit comparable à ce qu'ils sont aujourd'hui, c'est important de le rappeler ici, ce seront des mètres carrés dévolus à de l'emploi et à de l'activité. Ils ne seront pas dévolus à du logement.

Nous souhaitons aussi profiter de la présence de l'école de la Source, du Syllab, un magnifique outil pour créer un écosystème autour des questions de sport et de santé autour de la Source, pas nécessairement dans le biomédical et la recherche de pointe, mais plutôt dans le domaine de la

médecine préventive. Avoir des liens entre la santé et une activité physique. On veut que ce lieu puisse créer des emplois à l'interface entre le sport, la diététique, la santé, un lieu axé sur les médecines préventives et sur les enjeux de la médecine du futur. C'est ce que l'on souhaite créer sur ce site. Aujourd'hui, nous avons des contacts avancés. La Ville de Lausanne, avec une série de partenaires publics, universitaires et scientifiques et toute une série de partenaires privés, notamment les grandes entreprises actives dans la région lausannoise et en Suisse, pour définir clairement les contours du projet, porter un projet de développement qui soit générateur de prospérité, d'emploi aussi sur le site.

À l'interface de tout cela, il y a Beaulieu SA, qui va remplir avec ses espaces de congrès, ses espaces d'exposition qui demeurent dans les halles Sud, un outil qui sera à la fois ouvert sur la ville et le public, mais aussi un relais économique extrêmement fort, comme il l'a été par le passé pour accueillir des entreprises, des événements, des conférences et être en lien et en synergie avec les activités qui seront développées sur le site.

C'est pourquoi nous concevons ce site comme un site qui doit garder une vocation d'accueil de congrès, de manifestations. Le théâtre est magnifique et il peut être utilisé pour du congrès, mais sur des formats plus modestes que ce que l'on a pu connaître à l'époque avec le Comptoir suisse, et qui sont en synergie et en cohérence avec la vision que nous avons et qui est de développer des emplois dans le domaine et aux interfaces des enjeux du sport et de la santé pour lesquelles Lausanne a des atouts indéniables.

C'est toujours utile de le redire. À Lausanne, il y a plus de 50 fédérations sportives, il y a le siège du CIO, on a le Tribunal arbitral du sport, nous avons l'université et l'EPFL qui ont développé des compétences et des filières de formation très poussées et très innovantes dans le domaine du sport. Par contre, nous n'avons pas réussi jusqu'à ce jour à créer des emplois dans ce domaine, à prolonger sur le plan économique et à transformer les atouts que nous avons à Lausanne en tant que capitale olympique. C'est une des missions que l'on souhaite combler sur le site de Beaulieu. Il y a de réels enjeux.

Le site de Beaulieu, à l'horizon de 2030 et quelques, puisque le site de la Gare a du retard, sera relié par le métro. Ce sera vraiment dans l'hypercentre lausannois. Il y a une cohérence à ce que l'on en fasse un hub en termes d'emploi et un lieu qui puisse vivre et être accueillant toute l'année pour le quartier et pour la ville.

Quelques mots aussi, parce que c'est important de le dire, nous avons un changement de direction qui doit maintenant intervenir à Beaulieu, c'est utile de dire que le site se développe bien. J'ai parlé du théâtre, du nouveau restaurant qui marche très bien, les halles sportives qui connaissent un grand succès, et, en 2022, sur les halles sud et le palais de Beaulieu, nous avons accueilli près de 130 événements. C'est 40% de plus que ce que nous avons accueilli en 2019, c'est dire si aujourd'hui le site de Beaulieu retrouve aussi pas mal d'attrait. Le théâtre a un agenda bien rempli et est carrément complet pour la saison qui va suivre avec environ 120 dates de représentation. C'est un maximum pour un théâtre, sachant qu'il y a les montages et démontages prévus pour la saison 23-24. Il y a donc un réel redémarrage du site. Nous sommes au-devant d'étapes qui ne seront pas simples, c'est un gros paquebot, mais nous avons un grand potentiel. Ça me permet d'exposer la vision du conseil d'administration et de la ville pour le développement du site.

Quels ont été les points de désaccord avec le directeur ? Je ne vais pas parler à sa place, mais les exposer du point de vue du conseil d'administration, les désaccords ont porté sur le type d'événements qui ont vocation à être organisés. Nous avons un directeur qui, de notre point de vue, était très axé sur l'organisation de très gros événements à Beaulieu, pas forcément en cohérence avec la mixité d'activités et densité qui se développent dans les domaines que j'ai évoqués. Très honnêtement, j'ai de la peine à l'expliquer autrement, nous nous sommes mal compris sur les missions et les objectifs poursuivis par Beaulieu SA.

**Mme Marlène Bérard (PLR) :** – Quelle est la vision du conseil d'administration pour l'exploitation du site ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – C'est clairement d'obtenir une rentabilité et un équilibre financier sur l'exploitation de Beaulieu SA, étant entendu, et ce n'est pas négligeable, que la Ville prend en charge les frais d'intérêts et d'amortissement, c'est-à-dire une subvention de plus de 5,2 millions, qui permet d'assurer les investissements et le renouvellement des investissements qui sont réalisés,

conformément avec ce qui avait été décidé à l'époque de Beaulieu SA. Nous avons terminé 2021 avec des comptes positifs, aidés par les aides Covid. Il faut bien le dire. 2022 sera une année plus compliquée avec la fin des contrats MCH, néanmoins, avec des objectifs et des résultats opérationnels qui sont bien meilleurs que ce qui était prévu au niveau budgétaire. Nous sommes sur la bonne voie en termes de développement et de renouveau d'activités sur le site.

**Mme Marlène Bérard (PLR) :** – Lors du processus de sélection du directeur en juin dernier, la question de l'orientation stratégique voulue par le conseil d'administration n'a-t-elle pas été abordée avec les candidats ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Vous n'avez certainement pas estimé que j'allais répondre oui. Ils ont été abordés, mais nous ne nous sommes manifestement pas bien compris.

**Mme Marlène Bérard (PLR) :** – Quand peut-on attendre la nomination d'un nouveau directeur ou directrice de Beaulieu SA ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Le plus rapidement possible. C'est difficile de donner une date. Nous sommes engagés dans la phase de recrutement d'une ou d'un nouveau directeur ou directrice. Il faut que l'on trouve la personne rapidement et il faut voir les disponibilités de la personne que l'on va engager. La nomination devrait intervenir le plus vite possible et je l'espère dans le premier trimestre 2023.

**Mme Marlène Bérard (PLR) :** – Quel profil recherche le conseil d'administration pour le poste de directeur ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – C'est un profil comparable à ce que j'ai donné avant, étant entendu que tout le développement immobilier des halles Nord et du front Jomini seront de la compétence de la Ville de Lausanne. Il faut quelqu'un qui puisse gérer la marge des affaires de Beaulieu SA, qui ait des qualités notamment de vente, de recherche de clientèle, de réseautage parmi les acteurs économiques régionaux qui sont importants pour faire vivre le site Beaulieu SA. Il faut également des compétences en gestion immobilière et ce qui est gestion des bâtiments. On a un ensemble important du point de vue immobilier et cela nécessite des compétences spécifiques.

**Mme Marlène Bérard (PLR) :** – Le cahier des charges du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice sera-t-il modifié par le conseil d'administration ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Il sera sans doute légèrement adapté au vu des expériences que l'on a fait, mais il ne sera pas notablement modifié.

**Mme Marlène Bérard (PLR) :** – En termes de gouvernance, comment la Ville de Lausanne est-elle représentée dans le conseil d'administration de Beaulieu SA ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Beaulieu SA est une société 100% aux mains de la Ville de Lausanne. Je vous mets au défi de trouver une société anonyme en Suisse avec un actionnaire unique dans laquelle l'actionnaire ne siège pas au conseil d'administration. Il n'y en a sans doute pas beaucoup. C'est la règle et l'usage. Ce serait plutôt étonnant que nous n'en assumions pas la présidence. Nous avons un conseil d'administration de neuf membres à Beaulieu et il n'y a que deux seuls représentants de la Ville de Lausanne, moi-même et le chef du Service des finances, M. Bourquin. Il y a un secrétaire du conseil qui travaille dans ma direction, mais il n'a pas le droit de vote au sein de Beaulieu SA.

De ce point de vue, nous respectons toutes les règles de bonne gouvernance d'une société anonyme avec l'actionnariat unique. L'actionnaire a un droit à faire valoir et nous garantissons l'indépendance de la société, sa capacité à défendre ses propres intérêts vis-à-vis de l'actionnaire en ayant une majorité très importante d'actionnaires indépendants à Beaulieu SA.

**Mme Marlène Bérard (PLR) :** – Comment les autres membres du conseil d'administration sont-ils choisis et désignés ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Ils sont nommés par l'assemblée générale, donc respectivement par la Ville de Lausanne et la Municipalité.

**Mme Marlène Bérard (PLR) :** – En sa qualité de vice-président du conseil d'administration, comment le syndic peut-il exercer sa fonction en toute indépendance, alors qu'il représente également l'actionnaire unique de la société ?



**M. Grégoire Junod, syndic :** – En veillant à la garantie d'indépendance, qui est assurée par le fait que nous ayons des administrateurs indépendants. Nous nous sommes engagés auprès du Conseil communal à laisser beaucoup de place aux administrateurs indépendants. C'est exactement ce que nous avons fait. Nous avons beaucoup d'administrateurs indépendants qui garantissent que la société défend ses propres intérêts, mais c'est aussi légitime. Vous m'accuseriez de ne pas le faire, d'être attentif à l'intérêt des habitants de Lausanne et des actionnaires, et des habitants de Lausanne qui sont propriétaires de cette société.

## Discussion

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Le sujet passionne les foules. J'ai bien écouté la réponse de M. le syndic. Le fait que l'actionnaire majoritaire, voire unique, soit représenté au conseil d'administration n'a jamais été remis en question par notre groupe.

La question qui se pose, c'est de savoir quelle est la marge de manœuvre des fonctionnaires de l'administration communale, subordonnés à la Municipalité, lorsqu'un membre de la Municipalité siège aux côtés d'un membre de l'administration dans le conseil d'administration ? Pour le dire de manière un peu plus claire, comment peut-on être côté cour, subordonné à la Municipalité, lorsqu'on est, par exemple, chef de service, et, côté jardin, sur un pied d'égalité avec un membre de la Municipalité lorsqu'on siège au sein du conseil d'administration ?

En ce qui concerne le processus de sélection du directeur, j'ai la question suivante. Est-ce que Beaulieu SA a eu recours à un chasseur de têtes pour choisir le directeur ? Et si oui, lequel ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – S'agissant de la première question, c'est un débat que nous avons souvent eu. On n'est pas forcément d'accord sur la position. Je rappelle que nous avons une majorité importante d'actionnaires indépendants. Tous, je crois, travaillent dans l'intérêt de la société. C'est dans ce sens qu'on avance.

S'agissant d'un cabinet de recrutement, c'est une chose qui est envisagée. Ce n'est pas bouclé. Ça va dépendre de toute une série d'éléments. On a des entretiens en cours, on verra si on est satisfait ou non. Il n'est pas exclu que l'on sollicite le recours à un bureau de recrutement. Lequel ? La décision appartient au conseil d'administration, sur la base des offres qu'il aura lancées.

**Mme Mathilde Maillard (PLR) :** – Monsieur le syndic, j'ai bien entendu ce que vous avez dit. J'ai entendu que les désaccords avec l'ancien directeur portaient sur le type d'événements à organiser, qu'il souhaitait plutôt organiser de grands événements, ce qui n'était pas le souhait du conseil d'administration.

J'ai entendu aussi que le conseil d'administration se focalisait sur deux volets, le premier étant d'avoir une vie ouverte sur le quartier, le 2<sup>e</sup> étant de développer des emplois sur le site, ce qui nous semble être de très bons aspects. Qu'en est-il du 3<sup>e</sup> aspect, d'avoir un site qui encourage la venue de touristes à Lausanne ? Lors de l'augmentation de la taxe de séjour, que ce Conseil a votée, garantie avait été donnée aux hôteliers, étant précisé que le moment était le pire pour eux, que Beaulieu servirait à ramener des touristes.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Monsieur le syndic, nous sommes manifestement irréconciliables sur cette question de savoir comment on peut à la fois siéger dans l'administration communale, sous la houlette de la Municipalité, et en même temps, être supposément indépendant au sein d'un conseil d'administration.

Je ne suis pas sûr qu'on se soit bien compris quant au sens de ma deuxième question. Lorsque le directeur, actuellement sur le départ, a été sélectionné, a-t-il été sélectionné par un cabinet de chasseurs de têtes ? J'ai cru comprendre que le conseil d'administration n'excluait pas d'avoir recours à ce processus à l'avenir. Ça veut donc dire que ça n'a pas été le cas avant. J'aimerais des précisions.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Je n'avais pas compris votre question, en effet. Je pensais que vous faisiez référence à la procédure actuelle. La réponse est non. Ça a fait l'objet d'une annonce d'emploi. Par contre, on a eu recours à un bureau pour les assessments qui ont été effectués dans le cadre du processus d'entretien.

Pour la deuxième question, celle de Mme Maillard, une précision. Ce que j'ai évoqué concernant le développement du site, ce sont des développements du domaine de la compétence de la ville. Vous serez amenés à voter les droits de superficie pour les différents investisseurs qui vont investir sur les différents sites de Beaulieu, 40 000 à 50 000 m<sup>2</sup> de surface. Ce qui nous paraît important, c'est que le projet qu'on va développer sur ce site soit en cohérence avec l'exploitation de Beaulieu SA, qui garde une mission d'accueil de manifestations. C'est important de le redire.

Nous n'avons plus les mêmes surfaces que du temps du Comptoir suisse, nous n'avons plus les halles Nord. Les halles sud restent des surfaces d'exposition. Nous avons plusieurs milliers de mètres carrés d'exposition. Il y a la future halle 7 qui va accueillir la patinoire. Cela arrivera en plein mois de janvier. Pour une partie de l'année, elle sera dévolue à une activité sportive. Pour les six autres mois de l'année, elle sera ouverte pour des espaces de manifestations, de congrès, de différents événements. De ce point de vue, c'est important de redire que Beaulieu reste une belle infrastructure, fortement modernisée avec l'arrivée du théâtre. Elle sera modernisée aussi avec l'arrivée de la patinoire.

On pourra organiser de l'événementiel, des congrès, une série de manifestations diverses. Les engagements qui avaient été pris vis-à-vis des milieux hôteliers, vis-à-vis des acteurs économiques plus largement, parce qu'on faisait plutôt référence au tourisme d'affaires, sont des engagements qui seront tenus, mais sur un site plus petit en termes de taille que ce qu'il a été à l'époque de la fondation de Beaulieu. Nous gardons bien entendu un site de congrès, de manifestations, d'expositions, très important sur Beaulieu, mais qui est adapté d'un point de vue économique au positionnement économique de la Ville de Lausanne et en même temps, à l'urbanisme du secteur, qui fait que probablement la réussite économique du site va beaucoup dépendre de la capacité à en faire un site de vie et un site qui soit attractif pour les entreprises, pour organiser des événements.

**Mme Marlène Bérard (PLR) :** – Navrée d'intervenir à la fin. J'ai bien entendu tout ce qui a été dit par M. le syndic.

On a un fonctionnement assez habituel d'une société anonyme, avec un conseil d'administration qui établit une stratégie et une direction qui doit l'appliquer. C'est ce qui nous a été rappelé. On a également défini les enjeux stratégiques voulus par le conseil d'administration. Au fond, on a trois angles stratégiques. Le premier est d'avoir un site dévolu au quartier pour avoir une diversité des activités proposées au quartier.

On a également une volonté de développer des activités et des emplois, mais pas de logement. Et finalement, on a un espace dédié aux congrès et aux manifestations. C'est là qu'il y a eu un problème avec le directeur démissionnaire. Il avait d'autres types d'événements en tête. Il est assez curieux, compte tenu des autres angles stratégiques, que sur cette seule problématique de savoir quel type de manifestations on allait avoir, on a eu un directeur qui jette l'éponge. À mon avis, les dissensions devaient porter sur des problèmes bien plus grands. Dommage que nous n'ayons pas la réponse. J'ai été étonnée d'entendre que le syndic rappelle qu'il n'est pas exceptionnel qu'un actionnaire majoritaire siège dans un conseil d'administration. Jusque-là, je peux le suivre.

En revanche, il a insisté sur le fait de dire qu'en dehors de lui, les autres administrateurs étaient tous indépendants. J'ai de la peine à suivre ce raisonnement. Oui, la Ville de Lausanne, qu'elle soit représentée au sein du conseil d'administration de Beaulieu SA, ça ne me choque pas. En revanche, que l'on doive insister sur le fait que les autres administrateurs sont indépendants, j'ai un peu plus de problèmes.

Par la force des choses, tout administrateur, dans une société anonyme, ou une société anonyme de droit public, doit être indépendant. Le conseil d'administration doit avoir la capacité à contrôler, surveiller ce qui se fait au niveau de la direction, fixer des objectifs stratégiques. Tout administrateur doit pouvoir être indépendant. Se pose la question de savoir pourquoi on doit préciser le fait que les administrateurs de Beaulieu SA sont indépendants ?

Cela étant précisé, je souhaite déposer une résolution qui a la teneur suivante – je ne l'ai pas envoyée à l'avance, j'en suis navrée : le Conseil communal souhaite que la Municipalité tienne ses engagements d'accueillir des manifestations de retombées nationales et internationales, notamment en gardant des espaces d'exposition et des tarifs attractifs.

## Résolution Marlène Bérard

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité tienne ses engagements d'accueillir des manifestations de retombées nationales et internationales, notamment en gardant des espaces d'exposition et des tarifs attractifs.

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Peut-être des éléments de précision. Quand on parle d'un administrateur indépendant, vous avez raison, chaque administrateur est indépendant et doit veiller aux intérêts de la société dans laquelle il siège. Peut-être que si vous m'écoutez, ça serait plus simple... Très bien.

Quand on parle d'administrateur indépendant, c'est une distinction qui est régulièrement utilisée pour différencier les administrateurs issus des actionnaires des autres, qui sont nommés pour leurs compétences. C'est ce distinguo qui a été effectué. Vous aviez souhaité que l'on n'ait plus une société seulement gérée par des politiques, des représentants de la fondation qui avaient injecté de l'argent, mais que l'on ait un conseil professionnel avec des compétences propres. Nous avons suivi ces prérogatives. De ce point de vue, on est en parfaite cohérence avec les règles de bonne conduite des sociétés anonymes, que l'on trouve dans tous les bons ouvrages ou les bons articles de juristes en Suisse.

Nous avons une représentation de l'actionnaire au sein du conseil d'administration. Si on ne le faisait pas, vous nous le reprocheriez. En même temps, on nomme des administrateurs indépendants qui ne représentent pas directement les actionnaires pour s'assortir d'une série de compétences qui sont parfois un peu différentes, avec un lien moins étroit avec l'actionnaire que celui avec les représentants directs. Encore une fois, c'est important de le rappeler. Tout le monde est indépendant dans ses choix et ses décisions. Chacun doit défendre les intérêts de la société. Il y a bien un distinguo entre des membres qui représentent l'actionnaire, en l'occurrence l'actionnaire unique, et des membres qui sont nommés pour leurs compétences spécifiques sans lien direct avec l'actionnaire. Voilà pour le premier élément.

Vous pouvez nous reprocher d'avoir fait un mauvais choix de directeur pour devoir réengager le processus. Je le comprends. Encore une fois, je ne dis pas autre chose que la vérité. Il y avait une divergence fondamentale sur le développement du site. Nous ne l'avons pas perçu au moment de l'engagement. Les objectifs généraux du site pour lesquels Beaulieu SA remplit un rôle spécifique, à savoir assurer la rentabilité, la location et le développement de l'infrastructure, il y avait une divergence dans ce projet. C'est ce qui a amené le directeur à donner sa démission. Voilà ce que je peux vous dire. Il n'y a pas de compétences spécifiques mises en cause. Il y a effectivement une divergence qui est apparue sur la stratégie posée par la ville, de développement du site, et par là même, la stratégie que devait suivre la société.

En termes de résolution, je n'ai pas de problème avec elle. Tenir nos engagements, c'est aussi tenir nos engagements financiers vis-à-vis de l'actionnaire que vous représentez ici aujourd'hui. S'agissant notamment des grands événements, à retombées nationales et internationales, on devra veiller à pratiquer des tarifs qui assurent la rentabilité du site. Il y a peut-être des modèles de tarification différents à envisager en fonction des acteurs. Quand vous écrivez « manifestations nationales et internationales », vous avez en tête des événements à fortes retombées économiques. Et quand vous parlez de tarifs attractifs, vous avez sans doute en tête l'accès du site à certaines entreprises qui composent le tissu économique vaudois, soucieux de louer des espaces à Beaulieu.

La discussion est close.

**Le Conseil, par 39 oui, 10 non, et 17 abstentions, adopte la résolution de Mme Marlène Bérard.**

(insérer délibéré)

## Interpellation urgente de Mme Romane Benvenuti et consorts « Fermeture temporaire du Répit : quelles solutions pour l'hébergement d'urgence à Lausanne ? »

### Développement

**Mme Romane Benvenuti (Les Verts) :** – J'espère que, malgré l'heure tardive de cette soirée, cette interpellation recevra toute l'attention qu'il lui faut. J'espère que vous avez eu le temps de prendre connaissance de cette interpellation.

Avant d'adresser mes questions à la Municipalité, j'aimerais revenir sur un certain nombre de points. Pour rappel, le 25 novembre dernier, le Répit annonçait devoir fermer sa structure temporairement pour cause de sursollicitation. Le Répit est la plus grande structure d'hébergement d'urgence du Canton, gérée par la Fondation Mère Sofia et gérée partiellement par la Ville ; elle avait pu rouvrir un mois plus tôt en novembre grâce à un financement privé.

La structure s'est trouvée surchargée dès les premiers jours de sa réouverture. Les acteurs du terrain reportent avoir accueilli jusqu'à 90 personnes par soir dès le troisième soir de la réouverture. Une situation inédite qui ne s'était jamais produite jusqu'alors les années précédentes, quand bien même le lieu ouvrait en décembre. Les travailleurs sociaux reportent que la sécurité physique et psychique des travailleurs et des usagers du lieu n'était plus garantie. Ils ont pris la décision de fermer temporairement le lieu afin de pouvoir se réorganiser.

Suite à cette annonce, la Municipalité a pris les choses en main et expérimenté la gestion de ce lieu durant la durée d'une semaine. Nous saluons les efforts de la Municipalité d'avoir permis ce maintien de l'ouverture durant cette période. Cependant, cette situation nous laisse inquiets quant à la suite de la période hivernale pour les différentes structures d'hébergement lausannoises. Principalement et surtout pour ses bénéficiaires.

La situation est inquiétante, pas uniquement au Répit, mais plus généralement. Les différentes structures sont fréquemment mises sous pression face à la demande très forte et au nombre de places encore trop faibles.

Une situation de crise qu'il est bon de questionner. Il nous paraissait essentiel de venir devant ce conseil ce soir pour mettre en lumière ce qu'il s'est déroulé ces dernières semaines, mais également pour questionner la Municipalité sur la suite de la période hivernale dans la thématique des hébergements d'urgence. Une thématique qui est suivie par ce conseil depuis plusieurs années et récemment depuis plusieurs mois, en mai dernier, depuis le débat du budget.

Pour terminer, cette situation, cette fermeture, ce n'est pas forcément un cas isolé. Il est amené à se reproduire si des solutions adéquates ne sont pas prises pour y remédier. J'aurai l'occasion de revenir sur ces aspects dans le débat.

J'ai le plaisir d'adresser les questions suivantes à la Municipalité : Combien de personnes ont-elles été refusées par les structures d'hébergement d'urgence de la région lausannoise depuis le 1<sup>er</sup> décembre ?

### Réponse de la Municipalité

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale :** – Deux cent soixante-cinq refus ont été signalés sur les dernières douze nuits. C'est un nombre de refus total, on va de six refus par nuit à vingt-huit selon les nuits. Les personnes une fois refusées n'ont pas été toujours preneuses d'un lit disponible dans l'un des autres hébergements d'urgence. Il est important de signaler dans les périodes comme celles-ci où le dispositif est élargi que le nombre de refus ne signifie pas forcément le nombre de personnes restant dans la rue. Les personnes peuvent se rendre dans un autre hébergement où elles sont accueillies. Les refus sont signifiés dans la première structure. Mais les personnes n'auront pas dormi dehors.

Un autre chiffre est intéressant, celui du nombre de places qui étaient encore disponibles dans le dispositif qui était constitué par quatre hébergements d'urgence ; 141 lits étaient encore disponibles sur les douze dernières nuits qui n'ont pas été sollicités. Ce week-end, il y avait quatorze lits de libre vendredi, douze samedi, neuf dimanche et huit lundi – la nuit passée.

**Mme Romane Benvenuti (Les Verts) :** – Pourquoi limiter le nombre de personnes par soir à 100 au Répit et de limiter son entrée ?

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale :** – La Ville et la Fondation Mère Sofia travaillent en étroite partenariat et étroite collaboration depuis 2018 dans le cadre du projet du Répit. La direction nous a informés que le nombre de personnes accueillies durant les dernières nuits était trop important et les conditions rendaient le travail des intervenants et intervenantes trop difficiles et que la sécurité du personnel et des bénéficiaires était mise à mal. Cette situation impliquait une redéfinition du fonctionnement comme la limitation à 100 personnes accueillies et la présence d'agents de sécurité à l'entrée. Cet établissement est un accueil de nuit et il n'est pas un établissement d'urgence.

**Mme Romane Benvenuti (Les Verts) :** – L'ouverture de Borde 47 en décembre a-t-elle suffi à alléger le Répit ?

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale :** – Cela apporte une diminution dans les établissements existants ; 42 personnes ont été accueillies. Elles ne trouvaient pas de place ou elles fréquentaient le Répit. Le Répit a été allégé par cette mesure.

Comme indiqué à plusieurs reprises devant ce conseil, le dispositif ne cesse de se développer avec l'ouverture de La Borde au 1<sup>er</sup> décembre et notre objectif est de développer un objectif qui n'offre pas toujours plus de places, mais qui propose des solutions d'hébergement d'urgences qui ne sont pas une fin en soi et qui permettent à une partie des bénéficiaires de sortir de l'urgence, même s'il est clair qu'un certain nombre de places d'urgence pour des publics pour lesquels les solutions seront difficiles à mettre en place seront toujours nécessaires.

**Mme Romane Benvenuti (Les Verts) :** – Quelles sont les solutions que la Municipalité souhaite mettre en place ?

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale :** – Le dispositif actuel comporte six différents lieux d'accueil et d'hébergement d'urgence. À ce jour, le dispositif mis en place par la ville et les associations sont à disposition actuellement. En complément, un lieu d'accueil additionnel sera proposé avec l'aide de la protection civile en situation de grand froid ; 50 places ou davantage en cas de besoin. Par ailleurs, l'équipe mobile d'urgence sociale, l'EMUS, dispose de quatre lits d'urgence dans les structures et peut y amener les personnes dont l'état de santé requiert un hébergement immédiat.

**Mme Romane Benvenuti (Les Verts) :** – La Municipalité compte-t-elle élargir la période d'ouverture ?

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale :** – La Municipalité restera attentive à la situation de l'ensemble des lieux d'accueil et d'hébergement, comme elle l'a toujours fait. Elle restera à l'écoute d'un besoin de renfort de personnel.

**Mme Romane Benvenuti (Les Verts) :** – Compte tenu de la surcharge actuelle, quel est le dispositif d'urgence que la Municipalité a imaginé si un cas similaire se produisait d'urgence ?

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale :** – Comme indiqué aux réponses précédentes, une attention est déjà donnée à la situation des hébergements d'accueil. En cas de surcharge et de problème dans les structures, des solutions devront être discutées et mises en œuvre selon les modalités définies de concert. Pour rappel, des lits étaient disponibles dans les hébergements d'urgence cette nuit.

**Mme Romane Benvenuti (Les Verts) :** – Quelle leçon la Municipalité tire-t-elle de cette situation ? Compte-t-elle augmenter son aide et garantir des conditions aux personnels ?

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale :** – Comme indiqué précédemment, l'objectif de la Municipalité est de s'efforcer de pérenniser les hébergements d'urgence. Une attention particulière doit être dévolue aux conditions de travail. Il y a systématiquement des agents de sécurité aux entrées qui assistent le personnel d'accueil dans la gestion des entrées, des sorties et des éventuelles tensions. Une limite a été fixée par 25 bénéficiaires par intervenants.

## Discussion

**Mme Romane Benvenuti (Les Verts) :** – Merci pour les réponses à ces questions. Nous saluons les efforts qui sont faits par la Municipalité depuis plusieurs années pour accroître le nombre de places en hébergement d'urgence, mais force est de constater que la situation dans laquelle nous nous sommes retrouvés en novembre, nous constatons que ce n'est pas suffisant.

Cet événement qui s'est déroulé au mois de novembre, cela illustre la fragilité du système d'hébergement d'urgence qui est présent à Lausanne. Il y a eu une forte demande durant ce mois. Face à cela, les structures n'étaient pas prêtes et cela nécessite un soutien logistique plus fort, ainsi qu'un financement accru de ce côté-là, car la reprise en main de la ville durant ce délai d'une semaine est louable, mais cela montre que le système n'est pas viable sur le long terme.

Pour nous, cette crise illustre la conséquence du manque de place durant la période de grand froid. Cette période ne commence pas au mois de décembre, mais bien avant. Face à un nombre de places pérennisées à l'année encore trop faible. Pour nous, et au risque de me répéter, il est essentiel d'agir sur plusieurs points. D'une part, en pérennisant les places en hébergement d'urgence à l'année, afin d'éviter des vagues d'engorgement de certaines structures, comme ça a été le cas en novembre cette année, mais aussi en augmentant le nombre de places en hébergement d'urgence.

Ces deux problématiques devront être organisées de manière concertée avec le canton et les autres communes du canton. Pour introduire le débat sur cette interpellation urgente, face à cette situation, pour qu'elle ne se reproduise pas l'an prochain ni les années suivantes, je souhaiterais déposer une résolution que je peux vous lire.

## Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, en coordination avec le Canton et les autres communes, étende la durée d'ouverture et la capacité des structures d'hébergement d'urgence à Lausanne, par exemple en reconsidérant leur plage d'ouverture aux mois de mai, octobre et novembre, et en visant à ouvrir des places supplémentaires à l'année afin d'éviter une surcharge des structures d'hébergement d'urgence lausannoises et améliorer ainsi les conditions de travail des travailleuse-s sociales.

**Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) :** – Au risque de me répéter aussi, je représente ceux qui ont travaillé quarante ou quarante-cinq ans pour toucher le 60% de leur dernier salaire et être assommés d'impôts à Lausanne.

Je dois dire que notre préoccupation majeure, c'est de ne pas faire un appel d'air. Quand on lit dans le journal *24 heures* qu'une femme sur deux en Suisse n'a pas de 2<sup>e</sup> pilier, ça veut dire que ce sont des femmes qui ont la chance d'être entretenues par un mari, ce qui est de plus en plus rare, ou alors qui ont des prestations complémentaires.

Je croise des gens qui sont aidés pour le loyer, l'assurance-maladie, les impôts, pour tout. Je ne sais pas comment vous allez faire dans les années qui viennent, avec la crise qui se prépare. Vous allez avoir tous les baby-boomers à la retraite, qui gagneront moins, qui dépenseront moins. Vous aurez toutes ces personnes, bientôt des familles entières. Avec la crise qui se prépare, avec le Covid, la guerre en Ukraine, la crise de l'énergie, le nombre de familles qui n'arrivent pas à faire front à leurs obligations.

Ce n'est pas le moment d'attirer toute la planète. Ce serait gentil d'y penser quand on a des interventions pour des personnes qu'on appelle maintenant Etat tiers pour noyer le poisson.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – J'espère que mon intervention contribuera à écarter l'idée que les personnes âgées bénéficient des services publics. C'est un mensonge. Merci à Mme l'interpellatrice pour son interpellation et cette discussion que l'on peut avoir.

La situation que vous avez décrite, dont nous discutons ce soir, est grave et urgente. On parle de personnes dans des situations d'extrême précarité. Parfois, elles sont dans des situations de danger le soir et la nuit. Cette situation urgente ne cesse d'être urgente. À force d'être urgent au quotidien, on n'en viendrait à prendre le risque de s'habituer à ce type de situation, à se lasser des discussions au Conseil communal, pour certains ou certaines, comme je viens de l'entendre, à penser que c'est

un problème parmi d'autres, comme pour toute grande ville. Il ne faut pas s'habituer à ce type de situation, s'habituer à accepter une telle situation de détresse.

Ma crainte, c'est aussi que la discussion de ce soir ne permette pas de faire avancer la situation des personnes concernées, pour la simple raison qu'on est dans le bal des vœux, ce soir, les interpellations urgentes, les résolutions. On formule des intentions. La Municipalité nous répond que sa politique, telle qu'elle la mène, est aussi celle qu'elle entend continuer à mener. Je salue les améliorations qui ont été faites. On a eu l'occasion de le dire au moment du vote des amendements sur le budget. Mais ce soir, Émilie Moeschler, vous avez déroulé les perspectives prévues par la Municipalité au pas de charge. Vous n'avez pas manifesté la volonté d'accélérer le déploiement de nouvelles places. Au sein du groupe, nous le regrettons.

Le Répit est un lieu qui a fermé parce que celles et ceux qui le géraient étaient dans l'impossibilité de fermer les portes à des personnes dans le besoin. Il a été rouvert, en fermant les portes aux personnes en trop dans cet espace, avec le renfort du dispositif que vous avez mentionné. C'est la pire des manières pour moi de résoudre le problème. Le Répit a été fermé pour la durée la plus courte possible, mais cette situation rendait manifeste le fait qu'il manque des places d'hébergement d'urgence à Lausanne. Il y a urgence à accélérer le rythme. On parle de personnes dans une vraie situation de détresse.

Madame la municipale, j'ai eu de la peine à suivre vos chiffres. Vous dites qu'aux pics, le maximum de refus, c'était vingt-huit refus. Vous disiez que, néanmoins, il y avait toujours dix ou quinze places libres certains soirs dans les espaces d'hébergement. En effet, les deux chiffres doivent être mis en parallèle pour avoir un tableau réaliste de la situation. Cela montre bien que le soir où il y a eu vingt-huit personnes refusées, il n'y avait pas de place pour chacune d'entre elles. Il y a donc saturation.

En plus, c'est en partant du principe que quand vous arrivez tard le soir dans ces espaces d'hébergement et que la température descend en dessous de zéro, voir -5, on part du principe que ces personnes doivent pouvoir traverser la ville, faire des kilomètres pour se rendre dans l'autre lieu et espérer qu'il reste une place à leur arrivée. Certaines personnes vont chercher une solution de survie en allant dans des zones où le froid frappe un peu moins, parce qu'elles n'ont plus la force de traverser la ville pour aller chercher cet autre lieu.

J'entends bien vos chiffres, mais on ne peut pas aussi raisonner comme ça. Il faut prendre le facteur de fatigue extrême dans laquelle ces personnes se trouvent, quand on leur dit d'aller voir à l'autre bout de la ville pour une solution. Le problème, c'est précisément la situation structurelle de flux tendu dans laquelle on se trouve qui dérive en débordement dans les périodes les plus difficiles. Il faut sortir de ce flux tendu. Il faut arriver au plus vite à une situation où jamais un lieu ne se trouve en situation de saturation. Il faut une certaine marge. Ce n'est pas un luxe. Il s'agit de garantir le fait qu'une ville comme Lausanne peut offrir ce geste d'humanité pour chaque personne, surtout en hiver, mais toute l'année. Nous sommes beaucoup ici à penser qu'un toit est un droit fondamental.

Il ne doit pas être refusé à qui que ce soit, quelle que soit la situation. On n'est pas en situation de garantir ce droit aujourd'hui à Lausanne. Nous allons évidemment soutenir cette résolution. Ça va dans le bon sens. Son contenu est juste. Nous attendons que du côté de la Municipalité, les actes suivent et que le rythme d'ouverture de nouvelles places augmente plus rapidement.

**M. Samuel de Vargas (Soc.) :** – Je tiens à remercier Mme l'interpellatrice pour son intervention pertinente, qui nous rappelle l'importance du dispositif d'hébergement d'urgence de la ville. Les structures existantes continuent à répondre à un besoin bien réel. Il est aussi pertinent de relever les démarches proactives menées par la ville dans ce domaine. On peut citer la mise en place d'un nouveau plan d'urgence qui permettra de sortir de la logique saisonnière des hébergements d'urgence et mettra à disposition des hébergements spécifiques pour des personnes en situation de vulnérabilité.

Nous avons eu l'occasion de discuter à plusieurs reprises du dispositif au cours des dernières séances de ce conseil, notamment dans le cadre du débat budgétaire. C'est à cet égard que je questionne non pas l'interpellation en tant que telle, mais la résolution posée par les Verts et Vertes. Ce groupe et les socialistes ont déposé un amendement au budget afin de renforcer le dispositif d'un montant de 200 000 francs. L'argumentaire était de laisser une marge de manœuvre suffisante à la Municipalité pour affecter ce montant de la meilleure manière possible.

Les arguments allant dans ce sens ont été développés. Voilà pourquoi le groupe socialiste est étonné de cette résolution qui remet en question ce discours. Nous avons donné des indications claires à la Municipalité. Nous nous devons de maintenir cette ligne. Le cas échéant, il serait pertinent de revenir sur ce sujet quand des avancées auront été mises en place. Le groupe socialiste estime que cette résolution va à l'encontre de l'impulsion donnée la semaine dernière et la refusera par une majorité.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Je ne pensais pas que ça reviendrait aussi vite. C'était pour réagir aux propos de mon préopinant. Je trouve la position développée par mon préopinant peu crédible et peu sincère. Dire qu'on enlèverait une marge de manœuvre à la Municipalité par un vote d'une résolution, alors que vous savez très bien que cette résolution n'enlève en rien ses marges de manœuvre la Municipalité.

Elle vous invite, vous, collègues socialistes, à prendre position. Collègues socialistes, êtes-vous pour l'augmentation du rythme de la mise en place des places d'hébergement d'urgence ? Êtes-vous pour le fait de revoir le nombre de places disponibles en mai, en octobre et en novembre ? Quels moyens mettez-vous pour renforcer les moyens alloués à l'hébergement d'urgence ? Êtes-vous pour ou contre ? Vous savez très bien que la Municipalité fera de cette résolution ce qu'elle en voudra ce soir, mais vous, ce soir, comment vous vous positionnez face à l'urgence et face à ce texte ? C'est ça qui vous est demandé. Trouver toutes les circonvolutions possibles pour défendre le fait qu'il ne faudrait pas désavouer la Municipalité, j'entends bien, mais il y a un peu d'hypocrisie quand on parle de gens qui vivent dans la détresse.

**M. Ilias Panchard (Les Verts) :** – Merci à ma collègue pour son interpellation. Le débat a souvent eu lieu. J'ai souvent mis mon grain de sel. Souvent, ça se passe dans les dernières heures du conseil. Je vais tâcher de faire court et d'être constructif. Sur ces questions, depuis un certain nombre d'années, on a réussi à avoir un consensus, en tout cas pour les groupes politiques qui s'intéressent à ces questions, principalement les trois groupes de gauche. On a eu un certain nombre d'améliorations. Au mois de mai, on a voté des résolutions pour expliquer pourquoi on revenait avec une résolution plus précise que l'amendement cité par Samuel De Vargas, que j'ai eu le plaisir de vous déposer, après une modification suite au vote en Commission des finances. J'avais demandé de cibler une ouverture prolongée. Ensuite, on a voulu laisser une marge de manœuvre à la Municipalité.

Ces résolutions ont un certain impact. La Municipalité avait-elle prévu d'aller de toute façon dans ce sens ? C'est un peu le jeu du chat et de la souris. Reste à savoir qui est le chat et la souris, entre le Conseil communal et la Municipalité. Si on regarde les résolutions votées par une majorité, y compris nos collègues socialistes en mai, on parlait d'ouverture de cinquante places d'accueil supplémentaires, d'étendre à la période estivale la capacité d'accueil... Ce sont des choses qui sont faites. Je salue l'ouverture de trente à trente-cinq places qui vient d'être annoncée.

On est un peu plus nombreux dans ce Conseil à s'intéresser à la question. Lors des législatures précédentes, on était assez peu à s'y intéresser. Il y a une relève assez forte sur ces questions. C'est plus que souhaitable.

Sur le côté contraignant ou non d'une résolution, le syndic n'est plus là, mais il le dit assez souvent. La Municipalité peut faire ce qu'elle veut des résolutions. J'ai l'espoir que ça permettra de faire bouger les choses. Ce qu'on a voté au mois de mai ayant été beaucoup plus contraignant que cette résolution. On parle par exemple de reconsidérer la plage d'ouverture en citant un certain nombre de mois. C'est partagé par la Municipalité. Elle veut aller vers la logique d'une ouverture toute l'année.

A titre personnel, j'aurais pu proposer quelque chose d'un peu plus contraignant, d'ouvrir des places supplémentaires, et c'est ce qui est en train d'être fait par la Municipalité. Je me retrouve un peu entre deux groupes, des collectifs et des manifestations qui me disent que 200 000, ce n'est pas assez. C'est le jeu. Il faut pouvoir aller dans une certaine direction, et pousser la Municipalité, c'est notre rôle en tant que Conseil communal. On le fait en bonne intelligence dans le groupe des Verts et Vertes. Cette résolution est une application potentielle des 200 000 francs. Il faudra bien en faire quelque chose. La Municipalité peut dépenser cet argent en ouvrant les places actuelles un peu plus longtemps, quelques mois supplémentaires. C'est la première partie de la résolution. Ou alors, ouvrir des places supplémentaires. Je ne vois vraiment pas ce que cette résolution a de



contraignant. J'invite tous nos collègues à la voter. Je ne demanderai pas le vote nominal. J'espère qu'un certain nombre de collègues la voteront.

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale** : – Effectivement, c'est une problématique lourde que nous avons pu aborder plusieurs fois. J'ai encore eu l'occasion de vous expliquer les intentions et les actions de la Municipalité. Ça fait une semaine que l'on sait que l'on a 200 000 francs de plus au budget. En une semaine, on ne peut pas venir avec des ouvertures complémentaires, des places supplémentaires, et un plan d'action. Je comprends votre patience. Nous avons aussi envie d'aller plus vite. Nous avons une équipe qui travaille sur le terrain avec des partenaires de manière admirable. La moindre des choses est de prendre ça en compte. Je trouve que c'est important de respecter ça, les personnes qui travaillent sur le terrain.

Maintenant, sur les chiffres, comme cela m'a été demandé, j'ai répondu avec des chiffres. Nous avons des manières de calculer qui sont très statistiques. Tous les matins, je vois le nombre de reçus par lots d'hébergements. Et après, nous avons des chiffres consolidés par les lieux d'hébergement. On nous donne les lits libres, on nous explique les rues, etc. Il y a différents canaux d'observation avec d'autres professionnels de la ville qui rapportent au dispositif d'aide d'urgence. Ce ne sont pas que des chiffres. Ce sont des choses qui se conçoivent comme cela.

La Fondation Mère Sofia, vous en savez quelque chose puisque vous y faites du bénévolat, c'est une fondation indépendante qui s'organise comme elle le souhaite. Elle a ses propres missions et ses propres valeurs. Pour elle, l'accueil inconditionnel est fondamental. C'est un principe. C'est comme cela qu'elle a fondé le Répit. La Ville de Lausanne a subventionné et subventionne encore le Répit. C'est pour ça que nous en sommes partenaires. La Fondation Mère Sofia a ses principes et l'accueil inconditionnel. Ne pas limiter les accueils est quelque chose de très important pour cette association. La Ville de Lausanne respecte cela.

Maintenant, Fondation Mère Sofia a décidé d'ouvrir un mois plus tôt. Cela soulageait la situation. C'était une bonne nouvelle, mais il y a un élément que l'on a sous-évalué, c'est que l'ouverture de 100 places d'un coup, ça soulage des personnes, mais il y a aussi des personnes qui viennent parce qu'il y a des places en plus d'un coup. Il y a des communications qui se font et cela circule. Cette année, il y a eu 100 places d'un coup. Et là, la surcharge, ça a fait que la Fondation Mère Sofia a décidé d'arrêter la structure. On a appris qu'une décision avait été prise après coup.

La Municipalité a décidé de maintenir le Répit ouvert le temps que la Fondation Mère Sofia puisse se réorganiser. Les limitations, elles sont faites en concertation. La limitation est à 100... Il y a des collectifs qui disent même qu'il ne faut pas plus que 50. Cette limitation a été décidée pour la sécurité du personnel, pour un accueil dans les meilleures conditions possible, mais il est vrai que dès l'ouverture de l'hébergement d'hiver à la Borde, des places étaient libres dans les hébergements d'urgence. Par ailleurs, les personnes peuvent y venir à n'importe quelle heure la nuit sous réservation pour y être accueillie.

Il y a peut-être des personnes qui ne veulent pas venir du Sleep-In jusque là-haut, mais il est possible d'arriver à n'importe quelle heure pour avoir un lit. C'est une possibilité. En tout cas, ce que je peux vous dire, c'est qu'on travaille d'arrache-pied pour cela. On essaye de trouver des réponses construites avec les partenaires pour les publics spécifiques en trouvant les financements du canton, en concertation avec les partenaires. S'il y a une nouvelle interpellation urgente en janvier, je vous répondrai à ce moment-là, mais sans doute la même chose, on ne peut pas aller plus vite que ce que l'on est en train de faire maintenant.

La discussion est close.

**Le Conseil, par 23 oui, 30 non, et 3 abstentions, refuse la résolution de Mme Benvenuti.**

(insérer délibéré)

## Clôture de la séance

**La présidente** : – Nous allons clore cette dernière séance de l'année. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Amusez-vous bien, reposez-vous bien et je vous attends le mardi 17 janvier à 18h pour une reprise. Bonne rentrée !

La séance est levée à 22 h 40.

TEXTE PROVISOIRE